

**SAINT-JEAN
LIGOURE**
une commune riche d'histoire(s)

**Villes et Villages
Fleuris**

Chabatz d'entrar

Revue municipale

Février 2019

N° 82



Voici installé, le nouveau pont, qui enjambe la rivière anglaise du parc de la Mairie. Sa présence ajoute au charme de ce lieu paisible, reposant, où la nature bienveillante nous enveloppe. Quel bonheur de flâner quelques minutes ou quelques heures au bord de l'eau.

A l'issue des cérémonies de mariages ou de baptêmes civils, les groupes vont à nouveau pouvoir se faire photographier sur la passerelle.

Venez donc franchir la petite retenue d'eau et peut-être apercevrez-vous un poisson rouge ou un batracien.



Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Ce début d'année 2019 marque la fin des travaux de numérisation des sépultures présentes dans le cimetière. L'entreprise ACTIUM de Panazol a effectué un important travail de recensement facilité par les nombreux titres de concessions, parfois très anciens, conservés à la Mairie. Mais aussi grâce à la mémoire de deux dévoués anciens élus : Roger DESROCHE et Guy DECONCHAT. Le plan d'ensemble apposé sur le mur du parking permet de retrouver rapidement les caveaux de famille. La municipalité souhaite compléter les possibilités d'inhumations : une étude est en cours pour installer des « caverne ».

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, le bureau du secrétariat de Mairie a été repeint et la cloison vitrée remplacée par une banque d'accueil respectant la réglementation en matière de handicap.

Répondant aux obligations réglementaires, les locaux et les espaces publics extérieurs s'adaptent petit à petit. La Mairie, la salle associative « Pradou » et le restaurant scolaire sont désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le pont de la Place du 8 mai 1945 a été installé afin de supprimer le passage des piétons sur la route départementale, au niveau du pont. La salle des fêtes sera mise en conformité lorsque nous la rénoverons...Paris ne s'est pas bâti en un jour, Saint-Jean non plus !

Nous avons quelque peu changé notre programme de travaux pour cette année. Après de longues mais fructueuses négociations avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, celui-ci a acté la réfection complète de la route RD15 qui traverse le bourg. La commune doit prendre en charge celle des trottoirs et des bordures, le Département la bande de roulement. Nous venons d'obtenir 50% de subvention et 30% doivent nous être attribués par l'Etat ! Les dossiers de subventions s'élevant à 80% sont très rares et nous ne devons pas les laisser passer.

Sur un montant de travaux de 143.728,30€ la somme restant à la charge de la commune ne devrait pas dépasser les 28.300,00€. La 1^{ère} tranche partira du pont de la Ligoure et s'arrêtera le long du mur du château, au carrefour de la route du Vigen. En 2020, la 2^{ème} tranche verra la rénovation de l'Avenue des Tilleuls, jusqu'au parking du cimetière. Dans la traversée du vieux bourg, les trottoirs seront en pavés de granit (comme dans les rues déjà restaurées) et des espaces verts seront créés. Les travaux vous seront présentés en détails dans le journal de juin.

Nous allons augmenter les dépenses de réfection de la voirie des hameaux car certains secteurs nécessitent des travaux sans trop attendre.

En ce début d'année, j'ai une pensée pour les familles éprouvées et les personnes disparues. La distribution du colis des aînés est l'occasion de discuter avec nos anciens et de leur apporter les dernières nouvelles de leur commune. Lors de ces chaleureux moments hélas trop courts, je mesure la solitude, les problématiques liées à la maladie et au maintien à domicile en milieu rural. Ici, je voudrais remercier les infirmières, les médecins, les pompiers, et les aides à domicile qui se rendent plusieurs fois par jour au domicile de celles et de ceux dont l'état de santé nécessite des soins. Parfois, nous avons tendance à oublier que notre système de santé demeure l'un des meilleurs au monde.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans mon discours de vœux à la population début janvier, l'histoire s'écrit chaque jour et je reste optimiste car je crois aux multiples talents de l'être humain. Sur notre territoire communal, continuons à cultiver le bien vivre ensemble. Poursuivons notre collaboration avec les communes amies et voisines de Pierre-Bufferière et de Saint-Priest-Ligoure. Depuis de nombreuses années déjà, nous mutualisons nos équipements dans un unique but : celui de vous apporter chaque jour les meilleurs services.

Victor Hugo a dit : « la grande erreur de notre temps, cela a été de pencher, je dis même de courber l'esprit des Hommes vers la recherche du bien matériel. Il faut relever l'esprit de l'Homme, le tourner vers la conscience, le beau, le juste et le vrai, le désintéressé et le grand. C'est là et seulement là que vous trouverez la paix de l'Homme avec lui-même et par conséquent avec la société ».

Bien respectueusement,

Didier Marcellaud.

L'état civil



Lucie DELAGE
est arrivé le 8 janvier 2019 dans le foyer
d'**Angélique et Fabrice DELAGE**, au lieu-dit
« La Pouyade ».



*Nous adressons nos félicitations aux parents
et tous nos vœux de bonheur et de prospérité
à leurs enfants.*



Madame Lucie GUITARD, demeurant
au lieu-dit « Lalaït » est décédée le
8 octobre 2018.

Madame Bernadette MALISSEIN,
demeurant au lieu-dit « Le Mas de
Roche » est décédée le 18 novembre
2018.

Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles et nous prenons part à leur peine.



La cérémonie de parrainage civil du jeune citoyen **Mathys MARTIN**
né le 17 décembre 2016, fils de **Coralie et Georges MARTIN** résidant
au lieu-dit « **Laplaud** » s'est déroulée à la Mairie, le 1 décembre 2018.

L'enfant a été placé sous la protection de l'autorité légale et républicaine issue du suffrage universel.

CEREMONIE DE PARRAINAGE CIVIL



Photo ci-dessus : les heureux parents, l'enfant baptisé, la marraine et le parrain.

Photo de gauche : **Mathis MARTIN**.



Samedi 1^{er} décembre 2018, **Mathis MARTIN** a été placé sous la protection de la cité, lors de sa cérémonie de parrainage civil. **Monsieur le Maire** assisté de **Catherine MECHAIN**, secrétaire de Mairie a rappelé les origines du baptême Républicain. Celui-ci a été instauré par un décret du 18 juin 1794, sous la Révolution Française, à l'époque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il fut inspiré par Monsieur Camille Desmoulins, avocat et journaliste, né le 5 avril 1760.

Aujourd'hui, **samedi 1^{er} décembre 2018**, il s'agit de faire rentrer **Mathis** dans la communauté de la République, au nom des valeurs universelles de « Liberté, d'égalité, et de fraternité », au nom des droits de l'Homme et dans le cadre d'une vision laïque de l'Humanité.

DE NOUVEAUX HABITANTS A SAINT-JEAN-LIGOURE

Depuis plusieurs mois, notre petite localité accueille des oiseaux jusqu'ici peu courants : il s'agit d'**aigrettes neigeuses**.

La quinzaine d'animaux de grande envergure semble affectionner les secteurs du Puy Lapause, la Cipièrre et la Charrière haut où vous pouvez les approcher facilement.



Quoi de neuf ?

DES INFIRMIERES A SAINT-PRIEST-LIGOURE

Deux infirmières se sont récemment installées dans la commune voisine et amie de Saint-Priest-Ligoure. Il s'agit de **Marion DINDAULT** et de **Bérandère DA SILVA**.

N'hésitez pas à faire appel à leurs services.



REFECTION DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le bureau du secrétariat de Mairie avait besoin d'être rafraîchi ! En effet, depuis l'aménagement de la Mairie voici plus de vingt ans, cette pièce accueillant le public n'avait pas fait l'objet de travaux.



C'est désormais chose faite : les anciennes tapisseries ont fait place à de la toile de verre peinte. Les peintures associant des gris clairs et foncés apportent une touche de modernisme et d'apaisement.

PLAN DU CIMETIERE

Voici enfin achevé le travail de recensement des sépultures présentes dans le cimetière.



Un plan d'ensemble est installé sur le parking de la route départementale. Il permet de localiser facilement les tombes que vous recherchez.

Photo : caveau communal.

Un logiciel de gestion est également installé au secrétariat de Mairie.

Comme tout travail, il peut y avoir des erreurs : n'hésitez pas à nous en informer. Le plan sera réactualisé régulièrement.

Des caveaux sont parfois très dégradés dans le vieux cimetière, sans quelques années de « relevage de tombes » devront être réalisées.

DES CAVES URNES AU CIMETIERE

Notre Commune dispose d'un columbarium ainsi qu'un jardin du souvenir installé plus récemment.



Quoi de neuf ?

Afin de répondre à de futures demandes, la municipalité fait faire une étude pour installer des « cavurnes » au cimetière.

Les « cavurnes » sont en quelque sorte de mini-caveaux de dimensions réduites, encastrés dans le sol, avec une pierre tombale affleurant, dans lesquels peuvent être déposées les cendres des défunts.

Généralement, on constate une emprise au sol de 1.00m x 0.80m et l'on peut y loger jusqu'à quatre urnes.



Plusieurs avantages : la possibilité d'accéder à des concessions perpétuelles (contrairement au columbarium) et la faible occupation du sol.

ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique s'est déroulée en Mairie du **07 janvier au 07 février 2019**.

Monsieur le commissaire enquêteur (**Monsieur Pierre GENET**) était présent, le mardi 15 janvier et le samedi 26 janvier 2019.



Cette enquête concernait la révision de la carte du zonage d'assainissement rendue nécessaire suite à la création du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i.).

Durant cette période, les habitants de Saint-Jean-Ligoure ont pu porter leurs remarques et doléances sur le registre approprié.

DES PRODUITS BIO A LA CANTINE

Afin de satisfaire à la réglementation, des produits d'appellation « bio » vont faire leur entrée à la cantine scolaire.

En effet, le législateur souhaite qu'à l'horizon 2022, 50% des produits portent la mention « bio ». D'ici là, les cantines scolaires doivent tendre à aller vers ce seuil.



En même temps, les premiers scandales commencent à se produire : en effet, certains produits commercialisés sous le label « Bio » seraient parfois plus nocifs que les aliments traditionnels !

EPISODE NEIGEUX A SAINT-JEAN

Durant la semaine du **21 au 26 janvier 2019**, notre petite localité a connu deux courts épisodes neigeux.



Quoi de neuf ?

Fort heureusement, les faibles épaisseurs tombées et la rapide remontée des températures n'ont pas nécessité d'intervention des services techniques et aucun produit n'a été répandu, préservant ainsi l'environnement.

RENOUVELLEMENT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION



Les différents panneaux routiers présents sur les 40 kilomètres du réseau communal sont parfois très anciens.

A partir de 2019, la municipalité va commencer à les remplacer. Les plus vétustes seront changés en priorité.

CONTROLES DE VITESSE DANS LE BOURG

La gendarmerie effectue de fréquents contrôles de vitesse dans la traversée de l'agglomération de Saint-Jean-Ligoure.



Nous vous invitons à surveiller votre vitesse dans deux secteurs particulièrement concernés :

- devant le lotissement lorsque vous arrivez de Pierre-Buffière,
- dans le secteur de l'école,

En respectant les limitations de vitesse, vous protégez les piétons et les animaux pouvant traverser à tout moment.

APPARTEMENTS COMMUNAUX A LOUER.

La commune de Saint-Jean-Ligoure dispose de neuf appartements locatifs mis à disposition à des tarifs très attractifs. Certains sont parfois disponibles.



Si vous connaissez des personnes désirant trouver un logement dans les environs, n'hésitez pas à les orienter vers Catherine, au secrétariat de Mairie. Ils peuvent aussi passer à la Mairie le samedi matin.

LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

L'été dernier, le jury du label « villes et villages fleuris » est venu visiter la commune.

Après avoir été accueilli par les bénévoles qui aident les cantonniers, ceux-ci ont renouvelé la « deuxième fleur » présente sur les panneaux d'entrée d'agglomération.



C'est une belle distinction qui récompense ces « travailleurs discrets du dimanche matin ».

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL



Séance du jeudi 15 novembre 2018

Conseillers présents : Marcellaud – Lagoutte - Parot Urroz – Guy - Bobeau – Marginier – Deconchat.

Procurations : Spano à Guy / Thorrée à Lagoutte.

Conseillers absents : Pourchet - Pideill.

Secrétaire de séance : Deconchat.

I – INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les honoraires que demande Madame la trésorière de Pierre-Buffière, le montant s'élève à la somme de 382.93€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus décident de lui verser l'intégralité de la somme demandée.

II – SYNDICAT D'EAU POTABLE VIENNE-BRIANCE-GORRE

Monsieur le Maire indique que plusieurs communes souhaitent intégrer le périmètre du syndicat. Il s'agit des communes de Glanges, Saint-Vitte-Sur-Briance, et Saint-Germain-Les-Belles appartenant au syndicat des deux Briances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus donnent un avis favorable.

III – MISE EN PLACE DU R.I.F.S.E.E.P.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'ils ont déjà été informés lors d'un conseil municipal antérieur de l'obligation de mettre en place le nouveau régime indemnitaire de la fonction publique territoriale.

La rémunération mensuelle des agents ne change pas et continue à évoluer selon le point d'indice, de sa catégorie (A, B, C), et de son échelon.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

La prime annuelle ou semestrielle est toujours possible.

Sont concernés tous les agents titulaires (Catherine Méchain, Sylvette Rigal, Géraldine Bossaï, Déborah De Jésus, Frédéric Guisset).

Ce dispositif doit être mis en place avant le 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus donnent un avis favorable à la mise en place du R.I.F.S.E.E.P.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION ETAT / PROGRAMME D.E.T.R.

Le Conseil Municipal a déjà demandé une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la réfection de la 1^{ère} tranche de la route Départementale RD15 et la mise en accessibilité des trottoirs.

Il s'agit de déposer une demande auprès de la préfecture. Le taux habituel espéré est de 25%. Monsieur le Maire propose aux élu(e)s de demander à titre exceptionnel une prise en charge à 30%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus donnent un avis favorable pour demander la dite subvention.

V – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire passe en revue les derniers travaux inscrits au budget de 2018 :

- Les ponts en bois sont en cours de fabrication et devraient être installés avant la fin de l'année.
- Le programme de réfection de la voirie communale est en cours.
- La numérisation du cimetière avance bien. Les panneaux indicatifs des sépultures seront installés au printemps 2019.

Tous les autres travaux inscrits au budget sont achevés.

VI – REVISION DU TABLEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire a procédé à la révision du tableau de la voirie communale auquel a été ajoutée la voie sans issue du parc de la Mairie. Les places et les parkings ont été intégrés à ce classement qui – rappelons-le – permet d'obtenir des subventions nécessaires à l'entretien de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a acté par délibération le nouveau tableau de la voirie communale qui fait état d'un réseau de 42.067,00 mètres de longueur.

VII – REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT DU LOTISSEMENT DU HAMEAU DE LA VEYSSIERE

L'emprunt « prêt relais » finançant le lotissement étant arrivé à son terme, une nouvelle consultation de financement a été faite.

La Caisse d'Epargne a été retenue pour un nouveau « prêt-relais » à taux fixe, courant sur une période de 24 mois, à un taux de 0.57% pour 120.000,00€ empruntés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient la proposition de la Caisse d'Epargne.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

VIII – AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour engager les dépenses d'investissement qui pourraient intervenir avant le vote du budget de l'année 2019 à hauteur de 25% de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorisa Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite des crédits autorisés.

IX – DEMANDE DE SUBVENTION POUR RENOUVELEER LES ORDINATEURS DE L'ECOLE

Monsieur le Maire propose aux élus de déposer une demande de subvention pour renouveler le parc vieillissant des ordinateurs de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité se prononce favorablement pour demander la subvention.

X – AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les élu(e)s que le programme de réfection des trottoirs le long du lotissement sur le RD15 est stoppé car les canalisations des eaux de pluies et d'assainissement doivent être remplacées. Une demande de devis et de subvention va être lancée au printemps 2019 ; mais cela va retarder ce programme.
- Fonds de photos anciennes. Madame Marie-Thérèse CACOYE a aimablement prêté d'anciennes photos. Celles-ci seront versées aux archives.
- Le numéro 80 du journal communal « Chabatz d'Entrar » va sortir en octobre prochain. Monsieur le Maire remercie Christelle BOBEAU et Estela PAROT URROZ ainsi que les responsables associatifs qui l'alimentent.
- Les colis des aînés sont commandés.
- La cérémonie des vœux est prévue le samedi 5 janvier 2019, à la salle des fêtes.
- Le centenaire de la guerre de 14-18 a rassemblé près d'une centaine de personnes. A 11h, les cloches ont retenti « à la volée ». A cette occasion, Monsieur le Maire a prononcé un discours avant le discours officiel. Il a rappelé que le devoir de mémoire est entre les mains des jeunes générations. Pour illustrer son propos, trois morceaux musicaux ont rythmé la cérémonie « la chorale « les enfantastiques » et son chant « Liberté, Egalité, Fraternité » s'adressant aux plus jeunes, puis le chant des partisans repris par le groupe ZEBDA a parlé aux trentenaires. Enfin, en point d'orgue de ce moment empreint d'une émotion palpable, tous les participants ont entonné « La Marseillaise ».

Ce sont symboliquement les Maires des Communes de Janailhac, Saint-Priest-Ligoure et Saint-Jean-Ligoure qui ont déposé la gerbe à la mémoire des enfants de la comme morts au combat pour que nous puissions aujourd'hui, en 2018, vivre en Liberté.

Séance du jeudi 31 janvier 2019

Conseillers présents : Marcellaud – Lagoutte - Parot Urroz – Guy - Bobeau – Pideill – Deconchat – Thorrée - Pourchet.

Procurations : Spano à Guy / Marginier à Lagoutte.

Conseiller absent :

Secrétaire de séance : Pourchet.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

I – SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait le constat qu'aujourd'hui, la plupart des communes disposent d'un site internet sur lequel elles déposent de nombreuses informations pratiques telles que les délibérations, les tarifs des services communaux...

De plus, les services de l'Etat demandent de communiquer sur ce support des temps modernes. Il présente un devis de « Centre France » s'élevant à la somme de 3520€ TTC correspondant à la création du site la première année. Ensuite, le coût de la maintenance serait d'environ 400€ par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de traiter avec ce fournisseur de site.

II – ROUTE COMMUNALE DE LA VEYSSIÈRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Guy CHEREL propriétaire de la propriété du lieu-dit « La Veyssièrre » souhaite acquérir la voie communale menant à la maison d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le précédent propriétaire avait déjà formulé cette demande et que le conseil municipal avait refusé de céder cette route.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité refuse de vente ce bien communal.

III – ORDURES SAUVAGES

La collecte des ordures ménagères va évoluer cette année 2019. Afin de prévenir et de lutter contre les dépôts sauvages, la communauté de communes se réserve le droit de facturer les contrevenants identifiés.

La commune, après en avoir délibéré, décide d'adopter le même principe. Chaque personne abandonnant des ordures ménagères dans des lieux publics non prévus à cet effet recevra une facture d'un montant de 75€ pour les dépôts inférieurs à 1m³ et de 120€ pour les dépôts supérieurs à 1m³. La commune pourra également déposer une plainte en gendarmerie.

IV – AFFAIRES DIVERSES

A) – OPPOSITION AU TRANSFERT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

La Loi NOTRe 2015 (nouvelle organisation territoriale de la République) stipulait que les syndicats d'eau et assainissement devaient au 1^{er} janvier 2020 disparaître, les communautés de communes prenant cette compétence.

Le législateur a reporté cette échéance au 1^{er} janvier 2026. Cependant pour bénéficier de cette prolongation il est nécessaire de délibérer avant le 1^{er} juillet 2019.

Le conseil municipal, considérant que la totalité du réseau est en très bon état ainsi que la station de traitement des effluents, s'oppose à l'unanimité au transfert de cette compétence.

B) ECOLE EN GREVE LE 05 FEVRIER 2019

Monsieur le Maire informe les élus que les deux enseignants de l'école seront en grève mardi 05 février 2019. Le service minimum d'accueil a été activé et environ 12 enfants devraient être présents.

C) FILETS ANTI-PIGEONS A LA SALLE ASSOCIATIVE PRADOU

Monsieur le Maire indique que les façades et les avant-toits de l'immeuble de la salle associative « Pradou » sont souillés par les déjections des pigeons et moineaux. L'entreprise DULERY et Fils est chargée d'installer des filets afin de rétablir la propreté du lieu.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

D) REFECTON DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le bureau du secrétariat de Mairie avait besoin d'être rénové. Les employés communaux des services techniques ont procédé à la peinture du plafond. Les murs ont reçu une toile en fibre de verre. Le mobilier a été remplacé par une banque d'accueil normalisée et l'éclairage a été modernisé.

E) PONTS DU PARC DE LA MAIRIE ET DE LA PLACE DU 8 MAI 1945

Les deux ponts vont être installés cette semaine.

F) CIMETIERE

Un devis de cavurnes a été demandé.

G) COMPTES ADMINISTRATIFS.

Le prochain conseil municipal sera consacré aux comptes administratifs.





Dans la série les oiseaux aiment notre commune, nous avons eu le plaisir d'accueillir un **couple de cigognes** vendredi 08 février 2019. Elles ont effectué une pause de quelques heures dans le pré devant l'école pour la plus grande joie des enfants.



Agenda de vos Elus

2018 - OCTOBRE (suite)

15-oct	Nexon	Cté de communes - réunion du bureau	Marcellaud
16-oct	Rilhac-Lastours	Cté de communes - réunion population arrivée d'internet	Marcellaud
17-oct	Saint-Jean-Ligoure	Réunion du comité des fêtes	Lagoutte
19-oct	Château-Chervix	Réunion syndicat de nettoyage des cours d'eaux SABV	Guy
20-oct	Pierre-Buffière	Salon automobile	Marcellaud
20-oct	Saint-Jean-Ligoure	Permanence Mairie	Marcellaud
20-oct	Saint-Jean-Ligoure	Réunion maire-adjoints	Marcellaud Lagoutte Guy
21-oct	Saint-Jean-Ligoure	Anniversaire Marie-Thérèse Cacoye	Marcellaud
27-oct	Saint-Jean-Ligoure	Réunion maire-adjoints	Marcellaud Lagoutte Guy
29-oct	Nexon	Cté de communes - réunion du bureau	Marcellaud
30-oct	Saint-Jean-Ligoure	Comité des fêtes - préparation concours de belote	Lagoutte Guy
31-oct	Saint-Jean-Ligoure	Comité des fêtes - concours de belote	Lagoutte Guy

2018 - NOVEMBRE

03-nov	Saint-jean-Ligoure	Cté de communes - réunion du bureau	Marcellaud
05-nov	Nexon	Cté de communes - réunion du PLUi	Lagoutte
07-nov	Nexon	Office de tourisme	Lagoutte
08-nov	Saint-Priest-Ligoure	Conseil d'école	Marcellaud
10-nov	Saint-jean-Ligoure	Permanence Mairie	Marcellaud
11-nov	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie du souvenir	
12-nov	Nexon	Cté de communes - réunion du bureau	Marcellaud
13-nov	Aixe-Sur-Vienne	Syndicat d'eau potable Vienne-Briance-Gorre	Marcellaud
14-nov	Boisseuil	Rencontre avec Mr le Conseiller Départemental Subventions 2019	Marcellaud
14-nov	Saint-Jean-Ligoure	Assemblée générale comité des fêtes	Lagoutte Guy
15-nov	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	
16-nov	Saint-Yrieix-La-Perche	Commande des colis des aînés	Marcellaud
17-nov	Saint-Jean-Ligoure	Permanence Mairie	Marcellaud
22-nov	Nexon	Réunion développement durable	Lagoutte
23-nov	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec un pavillonneur commercialisation parcelles	Marcellaud
24-nov	Saint-Jean-Ligoure	Permanence Mairie	Marcellaud
26-nov	Nexon	Cté de communes - réunion du bureau	Marcellaud
26-nov	Saint-Jean-Ligoure	Réunion maire-adjoints	Marcellaud Lagoutte Guy
27-nov	Nexon	Conseil communautaire	Lagoutte

2018 - DECEMBRE

01-déc	Saint-Jean-Ligoure	Baptême républicain	Macellaud
01-déc	Saint-Jean-Ligoure	Permanence Mairie	Marcellaud
05-déc	Nexon	Office de tourisme	Lagoutte
06-déc	Flavignac	Réunion syndicat de nettoyage des cours d'eaux SABV	Guy
08-déc	Saint-Jean-Ligoure	Plantation des arbres des naissances 2018	Marcellaud Lagoutte Guy Parrot-Urroz
08-déc	Saint-Jean-Ligoure	Permanence Mairie	Marcellaud
11-déc	Nexon	Commission environnement	Lagoutte Guy
12-déc	Nexon	Réunion PLUi	Lagoutte
13-déc	Saint-Jean-Ligoure	Réunion maire-adjoints	Marcellaud Lagoutte Guy
13-déc	nexon	Cté de communes - familles à énergies positives	Lagoutte Guy
15-déc	Limoges	Sainte Barbe pompiers SDIS	Marcellaud
15-déc	Saint-Jean-Ligoure	Permanence Mairie	Marcellaud
16-déc	Saint-Jean-Ligoure	Mise sous sachets chocolats enfants de l'école	Marcellaud
17-déc	Saint-Jean-Ligoure	distribution des colis des aînés	Marcellaud
18-déc	Flavignac	Communauté de communes	Lagoutte
22-déc	Saint-Jean-Ligoure	Permanence Mairie	Marcellaud
22-déc	Saint-Jean-Ligoure	Réunion maire-adjoints	Marcellaud Lagoutte Guy



Agenda de vos Elus (suite)

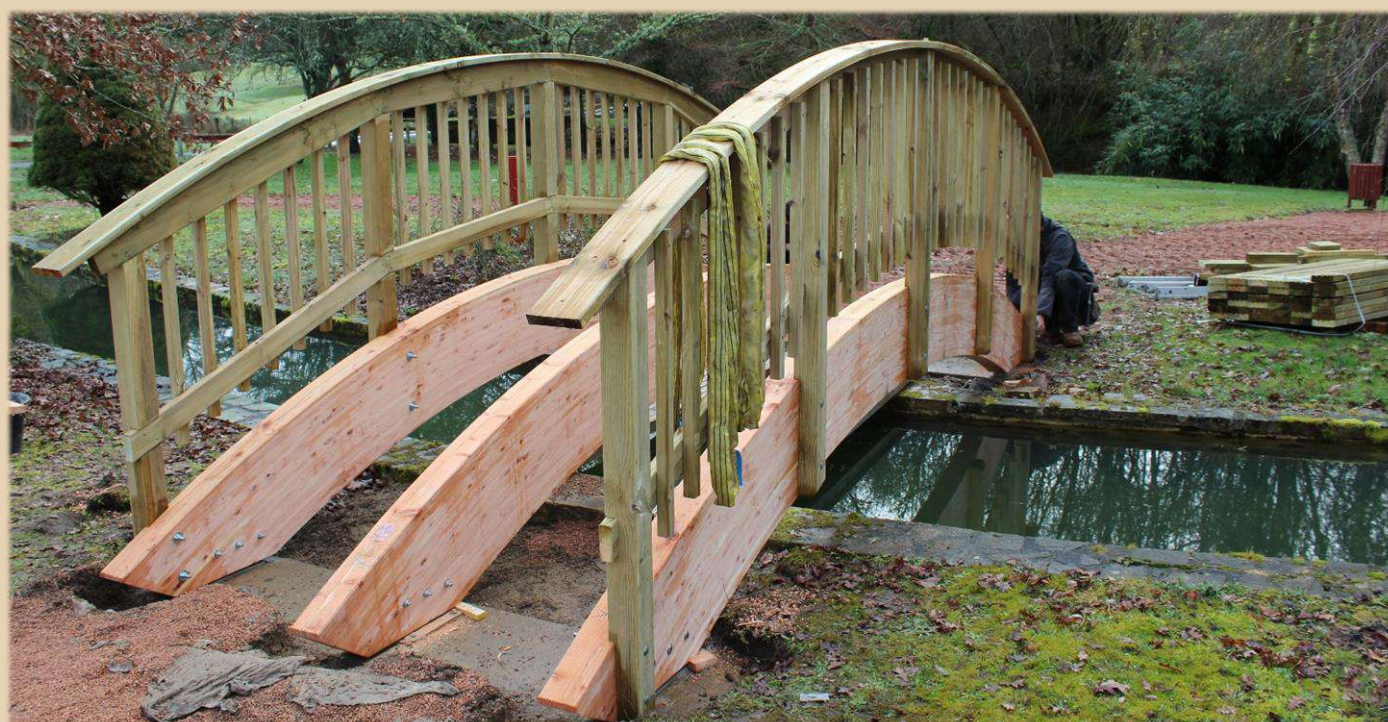
23-déc	Saint-Jean-Ligoure	Distribution des colis des aînés	Marcellaud
24-déc	Saint-Jean-Ligoure	Relevé dossier subvention Etat Route RD15	Marcellaud
26-déc	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec les employés techniques communaux	Guy
28-déc	Saint-Jean-Ligoure	Classement dossiers travaux 2018 et récupération TVA	Marcellaud
29-déc	Saint-Jean-Ligoure	Permanence Mairie	Marcellaud

2019 - JANVIER

05-janv	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie des vœux à la population	
05-janv	Saint-Jean-Ligoure	Permanence Mairie	Marcellaud
08-janv	Saint-Jean-Ligoure	Réunion maire-adjoints	Marcellaud Lagoutte Guy
09-janv	Saint-Jean-Ligoure	Révision de la liste électorale	Marcellaud
10-janv	Flavignac	Conseil Départemental - Subventions 2019	Marcellaud
11-janv	Saint-Junien	Réunion syndicat de nettoyage des cours d'eaux SABV	Guy
12-janv	Saint-Jean-Ligoure	Permanence Mairie	Marcellaud



PONT DU PARC DE LA MAIRIE



Photos ci-dessus : les différentes étapes du montage du pont du parc de la Mairie.

Voici les étapes de la pose du pont fabriqué et installé par l'**entreprise DULERY et Fils** de la commune du Vigen.

Son arrivée a été spectaculaire. Un camion grue a été nécessaire pour le poser au même endroit que son prédécesseur.

Le bois ne nécessite aucun traitement. Il va se patiner au fil des ans. Cet ouvrage remplace le précédent devenu dangereux.

Avec le retour du pont, le parc retrouve ainsi tout son charme.

Coût de l'opération : 9.036€ T.T.C.

Coût réel de l'opération après subvention et récupération de la T.V.A. : 5.542,00€.

PONT DE LA PLACE DU 8 MAI 1945



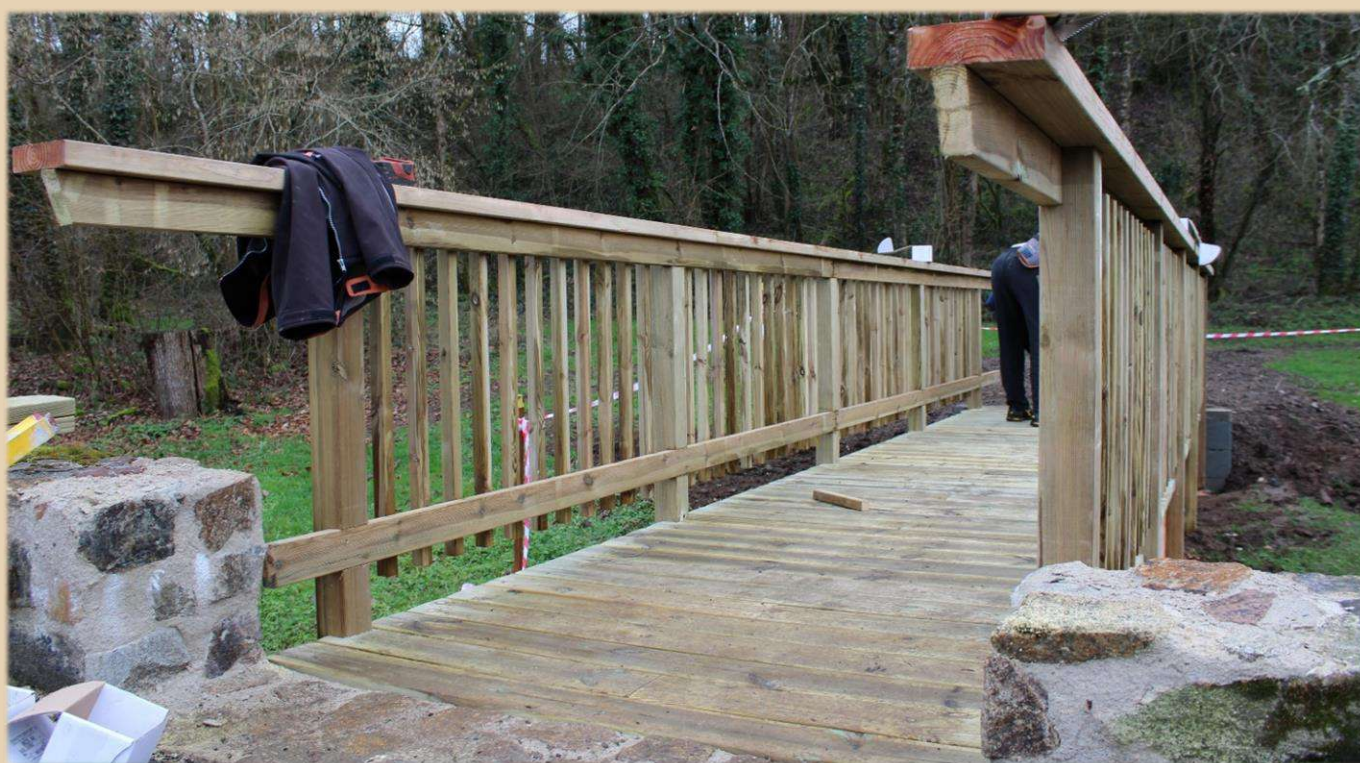
Photos ci-dessus et ci-dessous : l'installation du pont de la Place du 8 Mai 1945 franchissant le ruisseau « du Ligouret ».

La construction de ce pont est liée à la sécurité des piétons qui étaient obligés de circuler sur la route Départementale RD15 au niveau du pont car le trottoir n'est pas assez large à cet endroit.

Rappelons que la Loi impose aux communes de rendre accessibles les locaux publics; mais aussi les places, parkings et les différents espaces verts.

Coût de l'opération : 8.679,00€ T.T.C.

Coût réel de l'opération après subvention et récupération de la T.V.A. : 5.323.00€.



GROSSES RÉPARATIONS DE LA VOIRIE DES HAMEAUX ET DES VILLAGES



VC65 secteur « la maison neuve »



VC65 secteur « la maison neuve »

Cette voie part de la route départementale du Vigen et aboutit à la voie communale VC05 (St Jean à St Maurice les Brousses).

Les travaux ont consisté à des renforcements en « enrobé à chaud ». Ce type de revêtement est plus coûteux qu'un revêtement de type « Bi-couche » ou « tri-couche » mais il assure deux fonctions : il répare et renforce la bande de roulement.



VC65 secteur entre la Maison neuve et la Pouyade



VC65 carrefour Le Montet et La Pouyade



VC65

36.000,00€ T.T.C. ont été investis dans le programme de travaux de l'année 2018. A cela, il convient de comptabiliser les 9.616,96€ T.T.C. que coûte le broyage des talus en fin d'année. Le fauchage des accotements est réalisé par nos employés communaux ainsi que « les saignées » (ouvertures permettant à l'eau de la bande de roulement de s'évacuer vers les fossés) et le curage des fossés.



VC65 Secteur « La Pouyade »



VC65 Secteur « Laplaud »



VC223 Secteur « Légonie »



VC05 Secteur « L'Age du Bois »

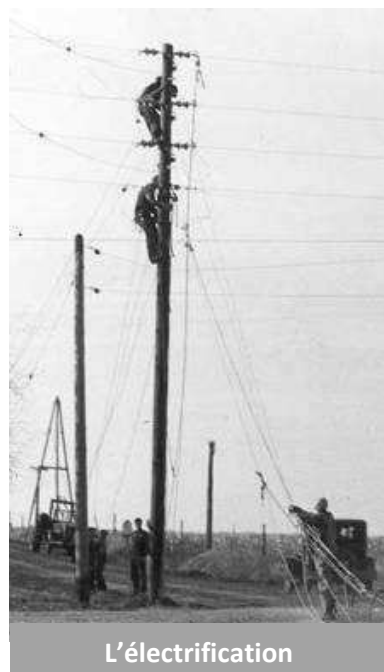
Photo de gauche : Élément indispensable au bon vieillissement d'une route : l'évacuation des eaux de pluies. La commune a investi dans une cureuse de fossés. Après plusieurs passages consécutifs, voici les fossés à nouveau fonctionnels.

Notre commune compte actuellement 42.067,00 mètres linéaires de routes nécessitant en permanence des travaux d'entretien et de réparation. L'état d'usure est lié principalement à deux facteurs : la fréquence, le tonnage des véhicules circulant les routes ainsi que les conditions météorologiques hivernales.

Le réseau électrique est public : présentation du Syndicat Energies Haute-Vienne d'hier...

Le saviez-vous ? En France, le réseau électrique de distribution appartient aux communes.

L'objectif, expliquait Paul RAMADIER, en 1936: « Organiser la distribution hors la loi du profit »



L'électrification

A l'origine : l'engagement des communes dans l'électrification. En effet, ce sont bien les communes, qui dès l'apparition de l'électricité au XIX^{ème} siècle ont pris à leur charge la responsabilité d'amener à leurs habitants l'éclairage public, puis la fourniture d'électricité jusque dans leur maison. Elles, qui ont créé et payé l'installation des réseaux.

En 1906, la Loi confirme d'ailleurs aux communes la propriété des réseaux de distribution électrique, et leur permet d'en confier l'exploitation à un « concessionnaire ».

Petit cocorico :

l'électrification en Haute-Vienne a été particulièrement précoce, puisque dès 1936, toutes les communes de la Haute-Vienne étaient reliées au réseau électrique. La raison ? Une très bonne organisation des communes et la proximité de nombreuses sources hydroélectriques.

L'électricité en France : un partenariat historique public-privé.

Le fonctionnement de l'électricité française est dès lors fixé : un propriétaire public (les communes), et un concessionnaire-exploitant public ou privé. Après la nationalisation en 1946 des quelques 1450 sociétés françaises de distribution, ce partenaire essentiel sera EDF, puis sa filiale ERDF après la privatisation progressive dans les années 2000 de l'entreprise, rebaptisée Enedis en 2016.

Le SEHV, héritier départemental de cette formidable aventure.

En Haute-Vienne, en 1955, les communes se sont regroupées en un syndicat départemental pour assurer le service public de l'électricité. C'est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV). Ce regroupement à l'échelle départementale existe dans beaucoup de départements français. A

l'écoute des besoins des maires, il apporte sa compétence technique, et redistribue l'argent mutualisé.

Aujourd'hui, il regroupe les 200 communes (hormis le centre de Limoges et de Saint Léonard-de-Noblat), les 12 communautés de communes, l'agglomération de Limoges, et le Conseil départemental de la Haute-Vienne. Héritier de ces entités, il est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous.



Georges Dargentolle,
Président du SEHV

Georges DARGENTOLLE, Président du SEHV, Maire de Saint-Maurice-les-Brousses le rappelle : « L'esprit et la force du SEHV, c'est la mutualisation ».

... à aujourd'hui !



Électricité

Le SEHV engage chaque année plus de 15 Millions d'euros de travaux sur les réseaux de distribution d'énergie électrique (moyenne et basse tensions).
En 2017, 53 km ont été déposés et 83 km ont été construits (en technique souterraine à 85%). Ces travaux sont confiés à des entreprises via une procédure de marchés publics. Ils génèrent plus de 300 emplois sur la Haute-Vienne, selon le SRER (Syndicat Régional des Entreprises de Réseaux).



300 emplois générés en Haute-Vienne par les travaux du SEHV



Éclairage public

137 collectivités de Haute-Vienne ont confié la maintenance de leur éclairage public au SEHV. Des fonctionnaires spécialisés coordonnent ainsi les travaux nécessaires à l'entretien du réseau. La commune bénéficie de marchés mutualisés à l'échelle de la Haute-Vienne, et de plans pluriannuels d'investissement.



Énergies

Riche d'une expérience de plus de dix ans dans ce domaine, le SEHV accompagne les collectivités de Haute-Vienne vers une gestion énergétique optimisée et responsable. La Loi pour la transition énergétique et la croissance verte a renforcé son rôle dans ce domaine. 118 collectivités ont choisi un accompagnement personnalisé qui leur permet d'avoir accès à un diagnostic et un suivi de leurs consommations et à un accompagnement dans leurs projets liés à l'énergie.



Cartographie des réseaux

Le SEHV a développé une application web nommée GéoSeHV et l'a mise à disposition des communes pour faciliter leur gestion de l'urbanisme, leurs demandes de dépannages d'éclairage public, de raccordements au réseau électrique...



Animation

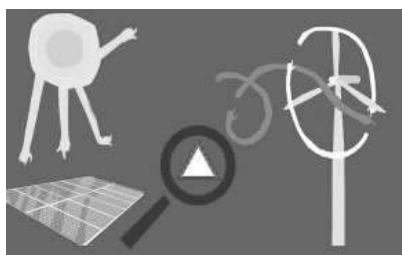
Expert public de l'énergie en Haute-Vienne, le SEHV propose des actions de sensibilisation et d'animation indépendants et gratuits sur cette thématique. Il invite ainsi enfants et adultes à la réflexion, l'action et l'expérimentation pour échanger sur les enjeux liés à l'énergie. Ses outils : une exposition itinérante intitulée « Le parcours de l'énergie », et un concours soutenu par l'éducation nationale : les écoloustics (330 participants 2017-2018).



Concours écoloustics : remise des prix départementaux 2018 à l'Aquapolis

Plus d'informations sur www.sehv.fr

Le Syndicat Énergies Haute-Vienne vous invite à la vigilance sur des démarchages abusifs



Démarchages abusifs : que faire ?

De vrais enjeux, de beaux projets... et parfois un filon pour quelques entreprises avides : comment trier le bon grain de l'ivraie ?

Alerté par plusieurs maires et secrétariats de mairie, le SEHV appelle à la vigilance les élus de Haute-Vienne et leurs administrés sur les mauvaises pratiques de certains démarcheurs qui profitent de ce secteur porteur et l'entachent.

Ces pratiques ne doivent pas décourager vos projets.

Des structures de service public sont là pour vous accompagner dans vos démarches et recherches pour des réalisations de maîtrise de l'énergie ou d'énergie renouvelable ou de récupération.

Les particuliers peuvent s'adresser aux espaces info-énergie :

découvrez votre interlocuteur en Nouvelle-Aquitaine sur www.eie-na.org

Les collectivités de Haute-Vienne peuvent s'adresser au SEHV. La cellule ESP87 accompagne aujourd'hui 118 collectivités dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables.

Nos conseils :

Quel que soit le sujet (achat de panneaux photovoltaïques ou de chauffe-eau thermo-dynamique, de travaux de rénovation énergétique...) et quel que soit le mode de démarchage (par téléphone, par mail ou à domicile), voici quelques conseils clés :

1/ Votre signature vous engage :

prenez le temps de lire ce que vous signez, de vous renseigner et de comparer. Vous n'êtes pas tenu de signer en direct.

2/ Vérifiez la date de signature du contrat

3/ Vous avez le droit de vous rétracter. Le délai est de 14 jours après signature du contrat. Le démarcheur à domicile doit vous remettre un formulaire de rétractation. Vous n'avez pas à justifier votre rétractation.

Des spécialistes répondent à vos questions :

L'institut national de la consommation (INC) et la confédération nationale du logement (CNL) ont publié

une vidéo-reportage sur une enquête de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes (la DGCCRF) : <https://www.inc-conso.fr/content/energies-renouvelables-attention-aux-demarchages-abusifs-avec-la-cnl#>

Le Médiateur de l'énergie

a également publié une fiche pratique intitulée : « Quels sont mes droits en cas de démarchage et de vente à distance ? » <https://www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Reclamations-et-litiges/Quels-sont-mes-droits-en-cas-de-demarchage-et-de-vente-a-distance>.



N'hésitez pas à vous renseigner : des structures de service public spécialisées peuvent vous accompagner

Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) a été créé en 1955 sous le nom de SDE (syndicat départemental d'électricité). Il est actuellement présidé par Georges Dargentolle, Maire de Saint-Maurice-les-Brousses. 214 collectivités y sont représentées par 67 élus. Il couvre une population de 250 370 habitants. Il emploie 39 agents et génère environ 300 emplois dans les entreprises locales de travaux publics. En 2017, il a conduit 228 chantiers sur les réseaux électriques de Haute-Vienne (54 km de réseaux déposés, 83 km de réseaux créés). Son budget d'investissement est de 14,2 millions d'euros. Il provient notamment de taxes et contributions sur les consommations d'électricité. Le SEHV gère également 35 894 foyers d'éclairage public pour 137 collectivités. Engagé dès 2006 dans la responsabilité énergétique, il est aujourd'hui coordonnateur de l'action des collectivités pour une transition énergétique locale réussie. 118 collectivités bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans ce domaine.


Plus d'informations sur www.sehv.fr

Jeunes de 16 à 25 ans...

La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute Vienne sur **4 antennes** (Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac) et **16 Permanences**.

Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle...venez nous rencontrer !

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales.

Sa forme ? Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant si besoin, la Garantie Jeune et  une allocation mensuelle.

Un Conseiller Mission Locale sera votre interlocuteur et vous proposera, des conseils personnalisés, des **ateliers collectifs**, **l'accès à des formations, des rencontres avec des employeurs**, des stages en entreprise et un **appui pour négocier votre futur emploi**.

Vous bénéficierez aussi de son **aide** dans votre recherche de **logement**, votre accès à la **mobilité** (location de scooters et de voiture, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), **l'accès à vos droits dans le domaine de la santé**, et à un **réseau pour la vie quotidienne** (sport, loisirs, culture)...



Permanence Maison du Département de PIERRE BUFFIERE

2^{ème} et 4^{ème} Mardi de 9h à 12h

Pour convenir d'un rendez-vous: Contacter la Mission Locale Rurale au

☎ 05.55.70.45.74

🌐 <https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/> 👍 <https://www.facebook.com/mlrhv87/>

Jeunes, Entreprises et Collectivités...

La Mission Locale Rurale vous accompagne vers l'Emploi ...

Une Equipe pour **REPONDRE** au mieux à vos besoins :

- La Mission Locale met à votre service les compétences et l'expérience d'une **équipe pluridisciplinaire**.
- Un Relais Emploi et des conseillers référents seront **vos interlocuteurs privilégiés**.
- Une offre de services **gratuite**.

Un **APPUI** au recrutement : Préparation, Mise en œuvre et Accompagnement.

- **Identifier** et analyser des profils de postes.
- **Diffuser votre offre** selon les critères choisis.
- Pré sélectionner des candidatures et/ou **proposer des candidats**.
- **Aider à la décision** du choix du contrat de travail.
 - Information et présentation des différentes mesures et contrats existants :
Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, soutien au recrutement ...
- Définir des missions pour un engagement **Service Civique** et rechercher des candidats.
- Organiser une **période de stage**, préalablement à l'embauche.
- Rechercher une **formation adaptée** au jeune et à l'entreprise.
- Un **suivi renforcé** pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

Favoriser la **RENCONTRE** des Jeunes et des Entreprises :

- **Promouvoir les métiers et secteurs** à travers des visites d'entreprises et des enquêtes métiers.
- Participer à des Simulations d'entretien d'embauche : **Job Dating** Jeunes et entreprises.
- Mettre en place une **immersion en entreprise** afin de découvrir le candidat dans votre environnement de travail...
- **Parrainer un groupe de jeunes ou un jeune**, pour épauler leurs démarches, transmettre vos connaissances du monde professionnel et partager votre réseau.

Contacts et Informations employeurs au ☎ 05.55.70.45.74

SIÈGE SOCIAL BELLAC 2 rue du Coq - 87300

ANTENNES SAINT JUNIEN Rue d'Arsonval - Cité administrative M.Pascaud - 87200
SAINT YRIEIX LA PERCHE rue du 8 mai 1945 - 87500

☎ 05.55.68.87.54

☎ 05.55.02.05.71

☎ 05.55.08.27.98/99

☎ 05.55.08.28.00

mlr87bellac@wanadoo.fr

mlr87stjunien@wanadoo.fr

mlr87styrieixlaperche@wanadoo.fr

N° SIRET : 44120443500032

DU NOUVEAU AU SECRETARIAT DE MAIRIE



Le bureau d'accueil du secrétariat de Mairie vient d'être rénové afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

La banque d'accueil a été remplacée au profit d'un mobilier plus adapté aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

Votre secrétaire,
Catherine MECHAIN
vous accueille
désormais dans des
locaux fonctionnels et
adaptés à la
technologie de 2019.

Toutes les documentations et prospectus sont faciles d'accès. Ce travail entièrement réalisé par les services techniques communaux vient achever la mise aux normes des locaux en matière d'accessibilité.



Notre commune, clé de voûte de la République du quotidien

Défendez votre collectivité de proximité en vous connectant sur
MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr

Afin de réaffirmer le rôle et la place de la commune, des élus et des équipes municipales, acteurs irremplaçables dans le quotidien des Français, l'AMF lance une campagne de communication nationale signée Les maires de France et portée par le hashtag #MaCommuneJyTiens. Cette campagne est pensée comme un appel. Un appel de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, un appel de toutes les équipes municipales, un appel du corps citoyen lui-même pour mettre en lumière l'engagement quotidien et le dévouement du maire et de ses équipes, pour le bien-être et le développement de leurs communes.

Notre commune, c'est notre espace de vie, un espace qui nous garantit la continuité et l'efficacité des services publics. Notre commune, c'est aussi une équipe de femmes et d'hommes qui sont les artisans patients et déterminés de la culture, de la sécurité mais aussi de la solidarité et de toutes les politiques publiques qui font la richesse de la démocratie de proximité.

Nous avons donc lancé cette campagne inédite de sensibilisation pour mettre en pleine lumière les réalisations, les innovations mais aussi l'engagement des maires et de leurs équipes. Car souvent, le maire est à la fois le premier recours et le dernier espoir pour nombre de concitoyens. Il est le point de contact opérationnel entre les valeurs qui font notre Nation et l'humanisme de proximité, celui des petits gestes du quotidien.

Cette campagne veut révéler, par le biais d'affichages et de publications sur les réseaux sociaux, l'importance de la commune dans tous les domaines de votre quotidien et valoriser votre attachement à cette institution de proximité.

Tous ensemble, mobilisons-nous pour soutenir nos communes sur

MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr

LE LOTO 'OOOOHHH

SAMEDI 25 MAI 2019

Brageas 87260 Saint jean ligoure

19h30
Ouverture des
portes 18h

RESERVATION
POSSIBLE
06 89 63 63 61

L'AniMateur a MoustACHE PRESENTE

DES LOTS LOCAUX
DES BEAUX LOTS
DES RIGO LOTS
DES LOTS QUAI DE PORTE
DES DEGLIN LOTS
DES LOTS COCO
ET DES LOTS ROCOCO

DE NOMBREUX LOTS A GAGNER

9 PARTIES
1 PARTIE SPECIALE
3 EUROS LE CARTON
LE 6EME GRATUIT

Restauration
sur
place

LE LOTO SE TERMINERA
PAR UNE MEGA GROSSE
BOOM DE DEGLINGOS

Un repas gourmet
pour deux personnes
au restaurant
La Table du Moulin

Des paniers garnis de
produits locaux,
de l'artisanat d'art,
des places de concert,
des repas en food truck,
une journee avec la
brasserie BRAM
et de nombreuses
surprises...

Visites guidées de Saint-Jean-Ligoure – bilan année 2018

Cette année encore j'ai accueilli, avec beaucoup de plaisir, de nombreux visiteurs dans notre village. J'ai reçu divers groupes. Des clubs de randonnées, un club de vélo-cyclistes de l'ASPTT Limoges, des touristes, l'association Auto Retro Limousin ... Toutes ces visites se sont déroulées dans une ambiance très sympathique et très conviviale.

J'ai eu l'honneur de rencontrer, dans le cadre de l'émission « itinéraire bis », Emmanuel Braud, journaliste de France 3 dans l'église Saint-Jean-Baptiste. C'est avec humour et simplicité qu'il a essayé de jouer quelques notes de musique sur l'harmonium. Certains d'entre vous ont peut être vu l'intégralité du reportage consacré à notre commune sinon il est encore possible de le visualiser sur « you tube » « itinéraire bis Saint-Jean-Ligoure ».



Suite à cette visite, j'ai eu la chance d'être l'invitée du plateau de France 3. C'est une très belle expérience dont j'ai pu profiter grâce à la confiance que m'a accordée Didier Marcellaud. Les minutes de l'entretien sont comptées, le temps passe très vite et malgré un peu de stress j'ai essayé de faire partager le plus largement possible ma passion pour l'histoire et le patrimoine de Saint-Jean-Ligoure sans oublier Chalucet. L'occasion m'était donnée de rappeler que ce site emblématique du département se situe sur la commune de Saint-Jean-Ligoure ce que l'on oublie trop souvent.

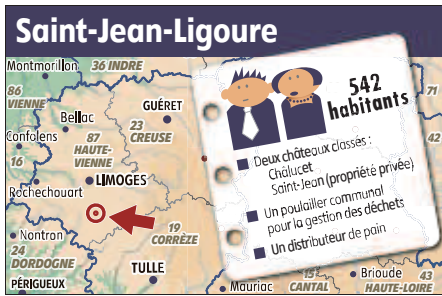


Les journées du patrimoine 2018 ont également été une belle réussite. J'ai reçu 4 personnes le samedi 15 septembre et 45 personnes le dimanche 16 septembre. Cette belle journée ensoleillée restera pour moi un très bon souvenir. Les membres de l'association Auto Retro Limousin nous ont fait l'honneur de visiter notre village. Une vingtaine de très belles voitures anciennes se sont rassemblées sur la place du 8 mai et nous avons ensuite déambulé dans les rues de Saint-Jean-Ligoure pendant plusieurs heures. Tous les participants ont été surpris et charmés par la visite. Je remercie vivement Mr J.P. Hortholary, président de l'association, pour cette belle visite bien organisée et pour l'article élogieux qu'il a rédigé dans le bulletin n°6 de son association.

Le bilan 2018 me semble très positif. J'espère pouvoir continuer cette activité toujours en relation avec l'Office du tourisme du Pays de Nexon et des Monts de Chalus et avec la municipalité de Saint-Jean-Ligoure. Je les remercie tous pour leur soutien et leur confiance.

Anne-Marie CUBERTAFON

A la découverte de la Haute-Vienne



DANS MON VILLAGE ■ Malgré sa proximité avec Limoges, la jolie commune reste assez méconnue

Heureux cachés, mais ce n'est pas voulu

Deux châteaux, de belles maisons en pierre et un petit patrimoine restaurés, une école préservée grâce à un RPI, un restaurant... À Saint-Jean-Ligoure, on a des atouts et on est tout à fait disposé à le faire savoir.

Marjorie Queuille

Dans le bureau du maire de Saint-Jean-Ligoure, Roger Desroche et Guy Deonchat sont penchés au-dessus d'une grande carte. Air sérieux, doigt pointant un petit rectangle, le second expose sa théorie, le premier approuve. Les deux hommes, qui ont passé toute leur vie ou presque dans la commune, ont été sollicités afin d'aider à constituer un plan précis du cimetière.

L'entreprise est ponctuée de bien des anecdotes et quelques digressions. Où l'on apprend ainsi que Guy, 81 ans depuis le 12 janvier, est de la famille de Serge Lama, « bé oui, il s'appelle Serge Chauvier, comme ma mère ! » On apprend aussi que notre loquace octogénaire, ancien éleveur de vaches limousines, s'est taillé une réputation dans les coins pour son tour de main en matière de cuisson à la broche de la bête.

Restaurant cherche repreneur...

Et que le renard vient de lui manger toutes ses poules, « une dizaine ! » Roger, qui fêtera ses 90 ans en juin, compatit. Lui n'a pas eu à subir de dommages dans son potager, qu'il entretient toujours, bon pied, bon œil. La neige peut tomber, « j'ai des pommes de terre dans la cave ».

À l'instar de certains caveaux dans le cimetière, Saint-Jean-Ligoure recèle une part de mystère pour qui n'a jamais poussé son chemin jusqu'à son charmant bourg tapissé de pierres apparentes. Son nom chantant comme l'une des rivières qui la traversent et qui endommagèrent en 1993 ses treize ponts lors d'inondations mémorables.

La vérité, c'est que la

SAINT-JEAN-LIGOURE



MÉMOIRES DE LA COMMUNE. Guy (à gauche) et Roger ont été conseillers municipaux et connaissent Saint-Jean-Ligoure comme leur poche. Ils ont été sollicités pour aider à répertorier tous les caveaux au cimetière. Un travail fastidieux, ce qui ne veut pas dire qu'il ne peut pas se faire dans la bonne humeur !

PHOTOS THOMAS JOUHANNAUD

plupart des gens ne connaissent de Saint-Jean-Ligoure que son illustre château, Chélucet, lorsqu'ils savent qu'il s'y trouve, d'ailleurs... Et le château de Ligoure aussi, non ? Eh bien non : lui, il est au Vigen, ce n'est pas loin mais ce n'est pas ça. Et si cette méconnaissance géographique n'explique pas tout, Christine, qui tient depuis quinze ans le restaurant Le Relais Saint-

Jean, se désespère.

Depuis trois ans, les temps sont durs... et bien longs derrière le comptoir. Les mains sont rares pour caresser la chatte Lili, « Lili Star Pot commun » de son nom complet. Rapport à la cotisation lancée auprès des clients pour payer la stérilisation de la minette abandonnée, qui a trouvé là un refuge. Alors Christine a pris sa décision : elle vend. « C'était un rêve de tenir

un restaurant. J'arrive au bout du crédit bail de la communauté de communes, et la fin se passe mal, c'est dommage. »

Chez l'ébéniste, on parle occitan...

Laurent Parot aussi avait un rêve, et il le vit pleinement : il a aménagé son atelier d'ébéniste dans les écuries d'une ancienne métairie. « J'ai toujours aimé le bois. J'ai eu un clic à 7 ans, quand mes

parents ont fait restaurer la charpente de notre maison », sourit Laurent, dont l'achat « coup de cœur » aurait pourtant pu tourner au drame. Avec sa compagne Estela et leurs quatre enfants, ils étaient installés depuis quinze jours quand la tempête de 1999 a frappé la région.

« Le lendemain, les gens sont venus voir si tout allait bien. Cela fait plaisir quand on vient juste d'arriver », se remémore Este-

la, originaire de Charente limousine, qui a une formation en arts appliqués et participe à la conception des meubles. Car le carnet de commande est bien garni : formé à l'École Boule, Laurent travaille « de façon traditionnelle, en fabriquant parfois mes propres outillages », sur toute la France.

Mais le couple partage une autre passion : l'occitan. Une langue qu'ils parlent entre eux, et avec leurs enfants. « J'ai toujours baigné dedans, glisse Estela, qui a eu l'occasion de faire des illustrations pour des ouvrages en occitan. La question, c'est est-ce qu'on tire un trait sur cet héritage ? Moi j'ai voulu que mes enfants l'apprennent et ils en feront ce qu'ils voudront. »

Et les paysans ont pris le pouvoir...

L'histoire ne dit pas si Guy et Roger se glissent quelques combinaisons en patois lorsqu'ils jouent à la belote. Mais les faits sont là : le duo est performant. Il vient de remporter un tournoi à Linards. Ces deux-là se connaissent depuis longtemps. Ils ont été conseillers municipaux, pendant douze ans pour Guy, vingt-quatre pour Roger, dont le père a été maire de 1947 à 1971. « Après la guerre, les paysans ont monté une liste et ils ont chassé le bourgeois qui occupait le poste. Il avait mis la Sainte-Vierge dans la mairie ! » s'insurge Guy.

Peut-être un jour Guy et Roger apparaîtront-ils sur une des plaques de rue que les enfants de l'école contribuent à faire fabriquer à partir de leurs dessins. Dix sont disséminées dans le bourg à ce jour. Un travail pédagogique mené par la maîtresse, Angélique, qui s'occupe des CM1 et des CM2 depuis 2008. Ici, il y a aussi des CE2, les autres classes se trouvent à Saint-Priest-Ligoure ou Janailhac. « Personnellement, de ce poste de directrice. » Tant mieux, l'entendrait-on presque souffler, il était fait pour elle. ■

■ Hum, les bons petits plats de Sylvette !



LE PLAISIR DE FAIRE PLAISIR. Devenue cantinière par hasard, alors qu'elle s'occupait de l'entretien de l'école et de la garderie, Sylvette refuse de penser à la retraite. « J'adore mon métier. » PHOTO M.O.

« C'est un vrai plaisir de leur faire à manger et ils me le rendent bien. Ils ne laissent rien dans les assiettes ! » Affairée à couper la salade qui accompagnera la tartiflette, dont les lardons mijotent gentiment dans une cocotte, Sylvette esquisse un sourire presque gêné. C'est que ce cordon-bleu suscite une certaine jalousie auprès des parents d'élèves. Eh oui : à la cantine de Saint-Jean-Ligoure, on se régale, et on mange de tout ! Ce midi-là, outre la tartiflette, les cinquante écoliers auront aussi mangé des haricots verts saupoudrés d'œuf en entrée et des liégeois en dessert. Mais si Sylvette, 63 ans, cantinière depuis janvier 1993, veut vraiment ravir ses petits convives, elle sait quoi préparer : des pâtes à la carbonara, triomphe assuré ! « Je cuisine comme à la maison », justifie simplement la native du Cantal, arrivée en Haute-Vienne en 1978. « Je définis les menus trois à quatre semaines à l'avance. J'arrive à la cantine tous les matins vers 7 h 30, 8 heures mais je m'avance la veille pour ne pas être trop pressée », détaille Sylvette, qui bénéficie d'un coup de main pour le service. Et de la contribution des élèves eux-mêmes pour remplir les pichets d'eau pendant la récréation. « On a instauré un planning », s'amuse la cantinière en accueillant Joachim et Adrien, ses assistants du jour. Il faut dire que les volontaires sont récompensés d'un Carambar®... ■

CHEZ NOS AMIS DE LA VALLÉE DE LA LIGOURE



Voici une nouvelle information concernant un nouveau service ouvert également aux habitants de Saint-Jean-Ligoure.



Après la micro-crèche et ses 3 emplois, Saint-Priest-Ligoure accueille une nouvelle activité économique au travers de l'installation de 2 infirmières libérales diplômées d'Etat : **Marion DINDAULT et Bérengère DA SILVA**. Riche de leur expérience sous l'égide de la Croix-Rouge, Marion et Bérengère se sont installées officiellement le 17 décembre 2018 pour y déployer une activité de **soin à domicile** sur tout notre territoire.

C'est ainsi que la vallée de la Ligoure s'enrichit, petit à petit, de services de proximité pour toutes nos populations allant de la petite enfance jusqu'à nos aînés.

Depuis quelques jours, une plaque marque l'entrée de leur cabinet au **3 rue de la mairie, 87800 Saint-Priest-Ligoure**.

Téléphone : 07 70 27 69 61.



**Des infirmières
à St Priest
Ligoure !**



SAINT-JEAN



Lucien
GOURSEROL

Roger
DESROCHES

Jean-Paul
COUDERT

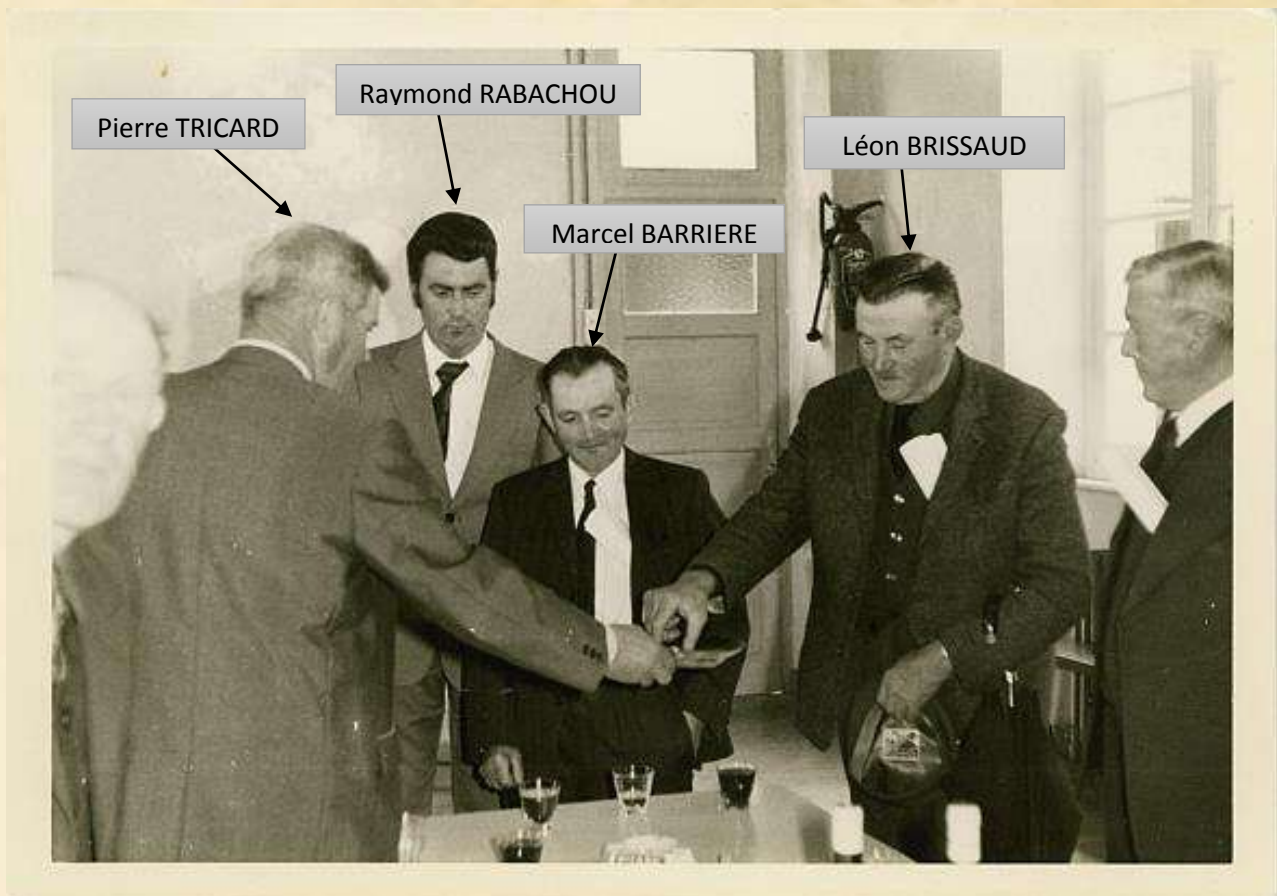
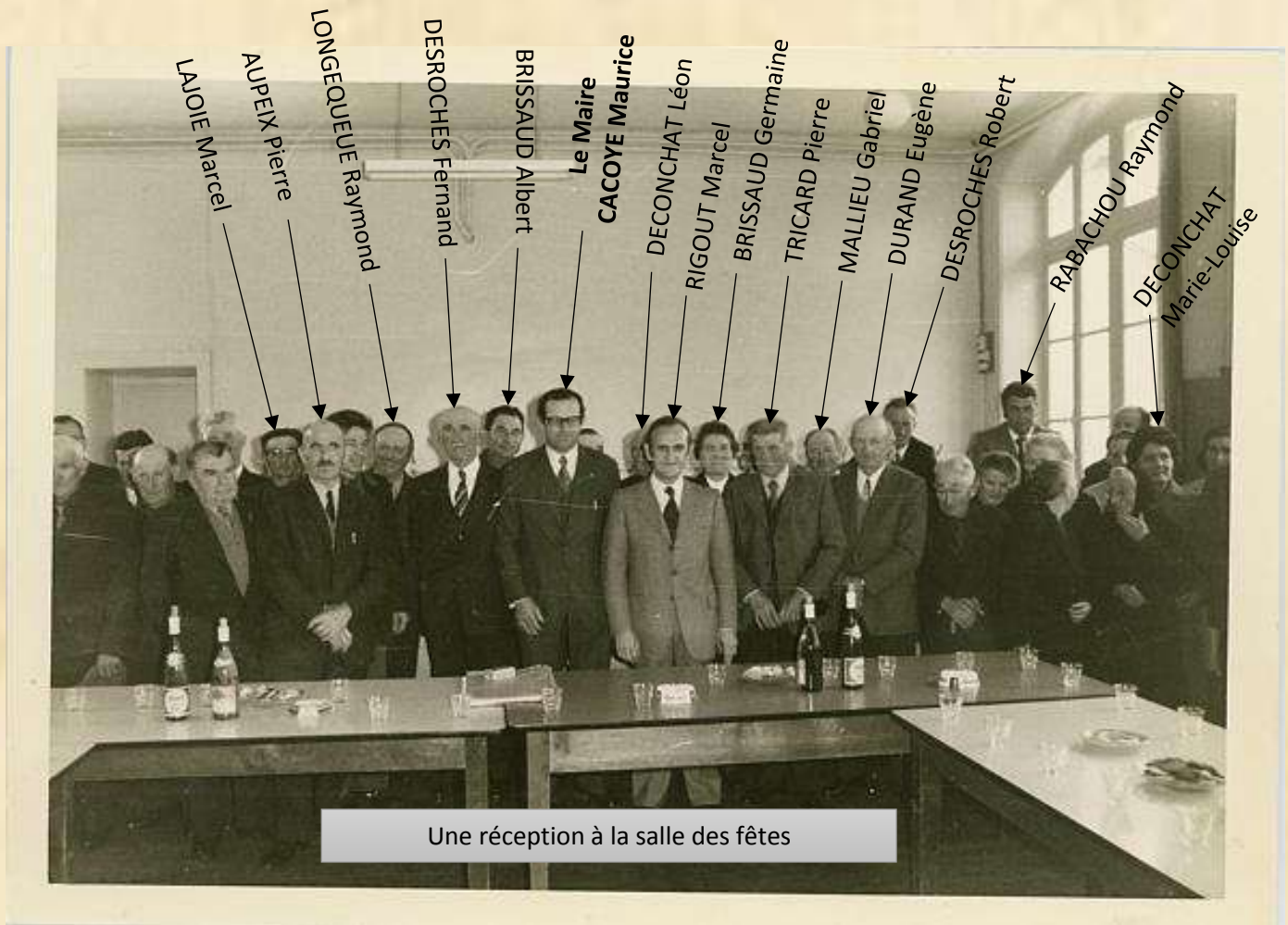
Yves
DESROCHES

Dédé
FAUCHER



Départ d'une course cycliste dans les années 60

D'AUTREFOIS



CÉRÉMONIE DU SOUVENIR



La cérémonie du souvenir a revêtu un caractère particulier en raison du centenaire.

Ce moment de recueillement a rassemblé près de cent personnes autour du monument aux morts.

A onze heures, les cloches se sont mises à sonner « à la volée » rappelant la fin des combats.

Monsieur le Maire a prononcé une allocution avant de donner lecture du message de Monsieur le Président de la République.



Extraits de son intervention : « J'ai voulu, au travers du choix des musiques, rappeler que le devoir de mémoire concerne toutes les générations. Ces pauses musicales parleront donc aux enfants, puis aux jeunes adultes, et enfin, nous serons tous à l'unisson autour de notre hymne National. En effet, les plus jeunes doivent être aux côtés des plus anciens car l'actualité nous montre hélas que la paix n'est jamais acquise définitivement, qu'il nous faut lutter en permanence pour la défendre.

Nous ne devons pas oublier les femmes et les hommes qui ont donné leur vie dans la souffrance pour que notre belle nation soit une terre de libertés et de démocratie. Il est de notre responsabilité d'éviter à tout prix que ce renouvelle une telle boucherie.

C'est pourquoi, j'appelle chacun d'entre nous, quelle que soit sa place dans la société, qu'il soit simple citoyen, bénévole associatif, entrepreneur, retraité, à s'impliquer avec force et vigueur au quotidien dans la vie de la Cité afin de faire vivre et d'entretenir le feu Républicain.

Les élus siégeant dans les différentes collectivités de France, désignés par le peuple doivent plus particulièrement montrer leur implication par leur présence aux cérémonies commémoratives.



... Ils doivent être impliqués en permanence dans la gestion des dossiers dont ils ont la charge.

Aujourd'hui, en 2018, un siècle plus tard, si nous vivons dans cette belle France, si nous pouvons visiter nos belles communes, si nous pouvons découvrir nos diversités culturelles, historiques, culinaires, toutes ces richesses, nous le devons à toutes les victimes de la guerre de 14-18 ».



Musiques sélectionnées : la chorale « Les enfantastiques et son chant « Liberté, Egalité, Fraternité », puis le chant des partisans repris par le groupe ZEBDA, et pour conclure, l'hymne National « La Marseillaise ».



PLANTATION DES ARBRES DE NAISSANCES de l'année 2018



A Saint-Jean-Ligoure, l'arrivée de nouveaux nés est célébrée par la plantation d'un arbre.

Conformément à la tradition, début décembre ont été plantés deux arbres fruitiers à proximité du terrain multi-sports et de l'école.

Les futurs écoliers pourront ainsi voir grandir leur arbre respectif lorsqu'ils fréquenteront le groupe scolaire.

Les enfants à l'honneur de cette année 2018 sont :

- **Lali Edith**, née le 27 août 2018, fille de Céline **BARDIN** et de Jérôme **GOURCEROL** résidants au lieu-dit « **Le Puy Lapause** ».
- **Lylian**, né le 18 février 2018, fils de Sophie et de Ludovic **BETOULLE** résidants au lieu-dit « **La Pouyade** ».



Sur les photos du haut et en bas à droite : Lali GOURCEROL et ses parents.



Toutes nos félicitations aux parents et meilleurs vœux de bonheur.

ECOLE – REPAS DE NOEL



Photo ci-contre et de gauche à droite :

Jean-louis GOUDIER, Maire de Janailhac,

Didier MARCELLAUD, Maire de Saint-Jean-Ligoure, et

Bernard DELOMENIE, Maire de Saint-Priest-Ligoure.

Comme chaque année, il est de tradition que les maires des trois communes offrent les chocolats et autres friandises aux enfants des écoles du regroupement pédagogique intercommunal.

Les trois premiers magistrats se retrouvent donc peu avant le repas de Noël afin de préparer un sachet par enfant.

Le quotidien régional, le populaire du centre a relaté cette sympathique initiative dans ses colonnes de décembre dernier.

COLIS DES AINES



Photo ci-contre : voici le contenu d'un colis offert aux aînés de notre commune.

Ces colis sont confectionnés en local, par l'entreprise **LAREDY** de Saint-Yrieix la Perche.

A Saint-Jean-Ligoure, pour en bénéficier, il faut être âgé(e) **de 75 ans**.

La commune propose aux anciens le repas pris au Relais Saint-Jean, ou le colis tout en privilégiant les agapes car cela permet de passer une demi-journée ensemble. Malheureusement, la maladie empêche souvent de partager les plaisirs de la table.

CÉRÉMONIE DES VŒUX À LA POPULATION



Samedi 5 janvier 2019 s'est déroulée la cérémonie des vœux à la population. Monsieur le Maire a dressé le bilan de l'année écoulée et a évoqué les projets qui seront votés en Conseil municipal lors de la séance de mars prochain.

Le premier magistrat a notamment annoncé la réfection de la traversée du bourg en deux tranches, la première cette année concernera le tronçon partant du pont sur la Ligoure jusqu'au mur du château.



En 2020, la deuxième phase verra la réfection de la voirie du carrefour de la route du Vigen, jusqu'au cimetière.

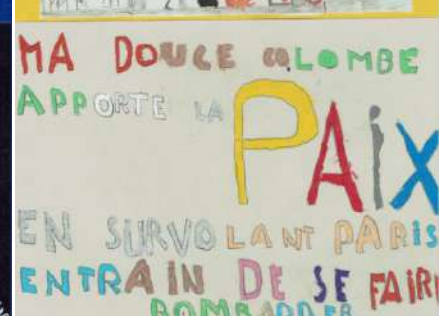
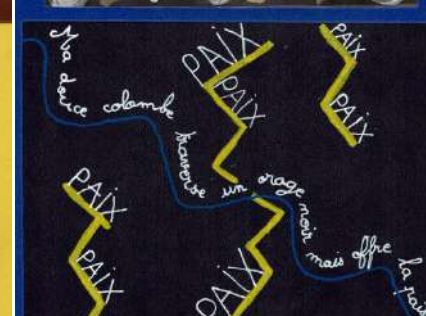
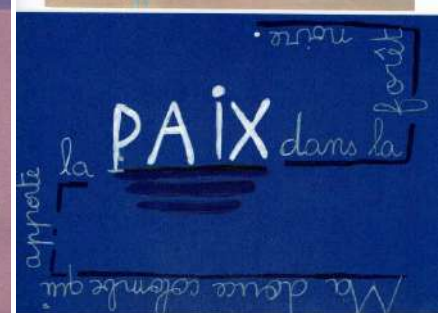
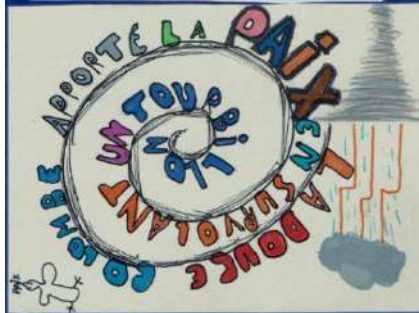
Les trottoirs seront traités en pavés à l'identique de rues du bourg déjà réalisées.

80% du montant H.T. des travaux seront financés par des subventions !

Photo ci-dessus et de gauche à droite : Stéphane Delautrette, Président Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Chalus, **Didier Marcellaud**, Maire de St Jean, **Jean-Louis Nouhaud**, Conseiller Départemental.

La vie de l'école (suite)

Travail des enfants « A l'école de la Paix »

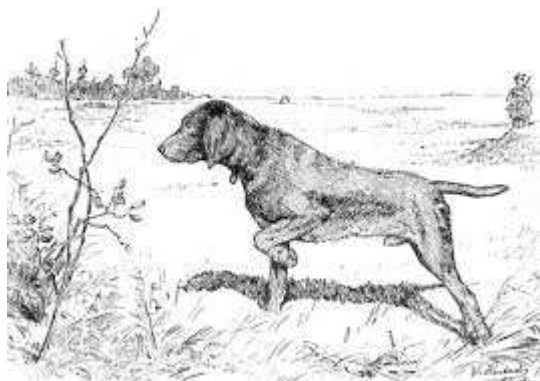


La vie de l'école (suite)

Travail des enfants « A l'école de la Paix »



Bravo les enfants pour vos dessins d'artistes !



**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
AGREEE
DE SAINT-JEAN-LIGOURE
A.C.C.A.**

**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE ST JEAN LIGOURE
LES MEMBRES DE L'A.C.C.A VOUS SOUHAIENT LEURS MEILLEURS VŒUX 2019.**

Je tiens en ce début d'année à remercier vivement l'ensemble des personnes nous ayant accompagnées et soutenues au cours de l'année passée et qui j'espère continueront dans l'avenir car la chasse et ce qui en découle connaît actuellement beaucoup de critiques qui ne sont souvent pas en concordance avec la réalité sur le terrain, car les chasseurs sont souvent sollicités pour diverses tâches et participent notamment au suivi de l'évolution des différentes maladies qui peuvent affecter la faune sauvage et ainsi tenter d'éviter la contamination aux autres espèces. L'idéalisme qui émerge de toute part actuellement veut nous faire croire à un monde qui serait idyllique, moi je reste sceptique, que l'on m'explique comment le concevoir sans toutes ces formes de progrès qui font parties de la vie d'aujourd'hui, supprimons les et nous verrons que beaucoup d'idées seront divergentes sur nombres de sujets car il n'est pas aisé de défaire ce qui a été réalisé depuis tant d'années ,ne croyez pas que je suis contre de nouvelles idées, bien au contraire, car moi aussi je crois à un certain idéal mais restons les pieds sur terre et réfléchissons ensemble en respectant les opinions de chacun afin de trouver et proposer de meilleurs solutions . En ce qui concerne l'A.C.C.A. elle continue son chemin comme il se doit, les manifestations que nous avons organisées, repas de chasse et paëlla ont connu un franc succès, merci encore aux personnes qui nous apportent leur aide pour satisfaire au bon déroulement de l'organisation de ces deux journées où la convivialité fait oublier pour un moment les problèmes de tous les jours.

La saison qui va se terminer semble avoir été plutôt satisfaisante le petit gibier étant bien présent sur le territoire et ce malgré les mauvaises conditions météo que nous avons connu. Le pigeon ramier est plus que là lui aussi, quand au grand gibier il est toujours là, chevreuils et sangliers sont au rendez-vous, mais quelques dégâts sont toujours à déplorer pour le sanglier et la vigilance reste de rigueur d'où les battues organisées régulièrement.

A bientôt....

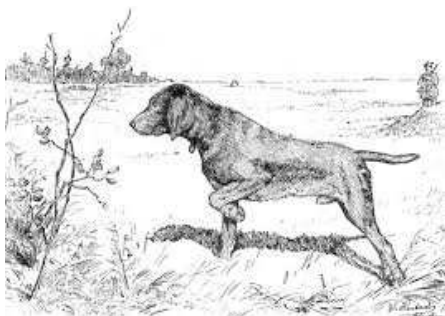
Le président

J-Claude GOURGOUSSE.

QUELQUES NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES :

Mr Gourgousse J. Claude : 06 79 69 89 32 / Mr Guyot Pierre : 06 14 78 88 64

Mr Degeorges J. François : 06 01 75 06 25 / Mr. Dupont Henri : 06 09 53 74 93



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE SAINT-JEAN-LIGOURE

A.C.C.A.

(suite)

Changeons de thème et abordons la vie d'un animal sauvage que nous connaissons tous...

« Par Henri Dupont. »

Bonjour !

Avant de vous conter une histoire j'aimerais aborder aujourd'hui, un sujet qui préoccupe beaucoup d'entre vous, la disparition de vos poules des poulaillers. Vous avez compris je vais vous parler du principal prédateur de vos gallinacées, maître renard ! Ce mammifère carnivore effaroucheur de basse-cour n'en est pas moins un animal élégant et extrêmement attachant. Intelligent, habile, adroit, diplomate, espiègle, l'animal dont il va être question aujourd'hui est aussi réputé calculateur, sournois, flatteur, voleur, fourbe ou même carrément perfide. Malin, à n'en pas douter, mais malin comme un diable. Rusé en un mot, mais pour le meilleur ou pour le pire ? Les hommes semblent avoir oscillé, d'une époque à l'autre, entre l'éloge ou le blâme. Serait-ce parce qu'il est avant tout un animal sauvage, qui donc par définition nous échappe. Le renard roux est le plus commun des renards qui se rencontre sur pratiquement tous les continents. Dès les contes pour enfants, on évoque ce mammifère carnivore, plutôt omnivore en réalité, pour sa ruse et sa malice. Et même le chanteur Renaud y fait référence dans *Docteur Renaud, Mister Renard...* Plus concrètement, c'est la fourrure du renard roux qui fait qu'il est chassé nonobstant les dégâts qu'il peut commettre dans les poulaillers !...



Carte d'identité du renard roux

Le renard roux (*Vulpes vulpes*), goupil ou renard rouge a un très beau pelage roux plus ou moins foncé qui laisse place au blanc à partir de la gorge et sous tout le ventre, mais les extrémités de ses pattes sont pratiquement noires, tout comme le dos de ses oreilles. Son poil devient très dense en hiver lui permettant de supporter le froid jusqu'à -13°C. Ensuite, une sorte de mue va s'opérer. Toutefois, la couleur de son pelage peut évoluer au fil des saisons. De la famille des Canidés, le renard ne dépasse guère les 40 cm de hauteur, il a le poids et la taille d'un chien moyen soit 6 à 10 kg et 60 à 80 cm de long à quoi il convient d'ajouter 30 à 40 cm d'une queue très touffue à l'extrémité blanche. Les femelles sont un peu moins imposantes en taille. Sa tête au museau pointu est surmontée d'oreilles également pointues et bien dressées, avec deux yeux aux pupilles verticales lui donnant un regard vif. En tant que carnivore, il dispose d'une dentition particulièrement fournie comptant 42 dents. Non seulement il voit la nuit mais il a un odorat, une ouïe, un sens de l'orientation et des vibrisses très développés.

SOCIETE DE CHASSE (Suite)

Le renard vit plutôt la nuit à partir du crépuscule, pour profiter de la tranquillité de l'environnement car il est plutôt de nature méfiante et solitaire, en dehors des périodes d'accouplement et d'élevage des petits. Il peut vivre 7 à 10 ans théoriquement mais, en réalité, il est victime de bien des pièges et il atteint rarement autant d'années. Il peut parcourir une dizaine de kilomètres pour chasser la nuit, il saute très bien (jusqu'à 2 m de haut), il s'immisce dans des passages étroits, sait nager et grimper. Il court à une dizaine de km/h mais il peut faire des pointes à 60 km/h si besoin. Il marque son territoire par l'urine et les fèces. La reproduction du renard se fait une seule fois par an, en hiver, entre décembre et février : le renard émet des sortes de cris nuptiaux très particuliers et ses testicules vont énormément grossir (x 6), la femelle indique qu'elle est en chaleur en lâchant des jets d'urine comme des indices olfactifs. Elle est féconde durant 3 jours uniquement, donc l'accouplement a lieu et s'en suit un « verrouillage » qui peut durer 1h30 c'est-à-dire que les animaux ne peuvent se séparer ! La gestation dure environ 50 jours, la mise-bas a lieu de mars à mai : 4 à 5 petits aveugles et sourds pesant environ 100 g chacun viennent téter les mamelles de la femelle durant au moins un mois et demi. Le mâle apporte de la nourriture à la femelle et ses petits au tout début puis la femelle en rapporte également aux petits qui restent dans le terrier. Il faudra attendre 10 mois pour que les petits aient atteint leur maturité sexuelle.

La Nourriture du renard

Le renard est un carnivore mais il peut devenir omnivore par opportunisme notamment en milieu urbain, près des habitations où il va aller faire les poubelles des habitants. Au menu habituel du renard, vous trouverez des rongeurs, des lapins, des lièvres, des oiseaux, des coléoptères, des vers de terre, des œufs, mais aussi des fruits et des baies, des champignons sans oublier ce qu'il va aller dénicher dans le compost ou les poubelles ainsi que des charognes victimes d'accidents de la route. Il peut d'ailleurs faire des réserves et aller cacher de la nourriture dans le sol qu'il retrouvera quelques jours plus tard sans hésitation du fait de sa bonne mémoire. Il est très alléché par la présence des poulaillers, surtout durant la période où il chasse pour alimenter les petits, c'est-à-dire entre février et juillet. Il peut tuer les poules et, soit les manger sur place, soit les enterrer pour revenir plus tard les manger. Sa signature : il n'arrache pas les plumes mais les coupe à la base. Pour éviter qu'il s'introduise dans votre poulailler, faites des fondations en béton ce qui empêchera le renard de creuser pour rentrer. Par ailleurs, le renard a été un important vecteur de la rage en Europe de l'Ouest qui, aujourd'hui, n'est plus vraiment crainte du fait de la vaccination antirabique qui a fait quasiment disparaître la maladie. Par contre il est souvent galeux et infecté de vers parasites. La fourrure du renard roux a été très recherchée pour sa densité, sa douceur et son aspect soyeux. Des manteaux mais aussi des écharpes ont longtemps été confectionnés en peaux de renard. Aujourd'hui, c'est toujours le cas, mais la fourrure provient d'élevages de renards dont la Finlande est l'un des plus importants pays producteurs. Le renard étant classé comme nuisible en France, il est toujours piégé et chassé au fusil ou à courre. Toutefois, une réglementation stricte encadre le piégeage et la chasse. Il est victime lui-même de prédateurs situés plus haut dans la chaîne alimentaire selon les régions il peut craindre le loup le lynx et l'aigle royal. Ce sont surtout les petits renardeaux qui sont victimes des autres prédateurs, comme le hibou grand-duc sans oublier, les chiens et les chats en ville. Comme beaucoup d'animaux sauvages il évite le contact avec l'homme. Néanmoins il y a des cas où de jeunes renardeaux sont capturés vivants suite à un déterrage et qui ont été partiellement domestiqués par l'homme. Domestication très partielle car l'instinct sauvage finit toujours par revenir. Dans le village de Samie il y a quelques années j'ai été témoin d'une renarde qui partageait la maison de temps à autre avec un habitant du village aujourd'hui décédé. Il l'invitait à sa table et l'animal mangeait à ses côtés sans crainte. C'était bien sur le seul avec qui elle se sentait en sécurité. Mon beau-frère avait quant à lui récupéré un petit male de la même portée. Il était à la chaîne dans la cour de la ferme, un bidon ouvert lui servant de niche. Ce renard avait gardé tout son instinct sauvage et pour le caresser nous devions avec la chaîne lui maintenir la tête près du sol pour éviter qu'il nous morde. Quand je repense à cela c'était une erreur nous ne devons pas aller contre nature et les animaux sauvages sont fait pour vivre en liberté dans leur environnement naturel. Cette expérience n'aura pas duré longtemps car après avoir ramassé quelques poules ainsi qu'un beau dindon, un matin mon beau-frère découvrit la chaîne attachée au bidon mais point de renard au bout.

SOCIETE DE CHASSE (Suite et fin)



Alors pour parachever ces propos je vais vous narrer l'histoire d'un renard et d'un enfant. Cela pourrait être un conte tant la scène est belle et mérite la méditation. Un matin d'automne au cœur de la campagne Limousine, Le petit François s'en allait gaiement sur un chemin forestier heureux de ramener au logis quelques cèpes et châtaignes qu'il ramasserait tout au long de son parcours. Il s'enfonçait au cœur des frondaisons encore luxuriantes à cette époque quand soudain il entendit comme un souffle suivi d'une petite plainte. Cela venait d'un buisson de houx à quelques enjambées du chemin. Curieux il s'approcha et découvrit avec stupéfaction un petit renard roux dont la patte était prise dans un affreux piège à mâchoires. L'animal le regardait semblant lui dire mon ami libère moi je t'en supplie j'ai mal et je ne veux pas mourir ainsi. François n'écoutant que son courage, réfléchit comment il allait faire pour libérer ce pauvre animal qui en plus d'être prisonnier devait avoir la patte cassée. Il trouva non loin de là deux branches de châtaignier qui lui serviraient à écarter les mâchoires pour rendre la liberté au renard. La tâche était compliquée tant le ressort des mâchoires du piège était dur à manœuvrer. Ce n'est qu'au bout d'une heure d'efforts jouant d'ingéniosité qu'il réussit à ouvrir un peu le piège permettant à l'animal de libérer sa patte. François était en sueur regardant le petit renard claudiquant sur trois pattes s'éloigner vers quelques rochers ou il pensait pouvoir trouver refuge. Il le suivit, le petit renard était là couché léchant sa patte meurtrie. Alors François coupa deux morceaux de bois, puis déchirant un pan de sa chemise dont il fit des lanières il confectionna autour de la patte deux attèles bien solides. Etonnamment le petit animal se laissa faire sans montrer d'agressivité avec dans ses yeux une lueur de reconnaissance. François ferma le refuge avec des branches et des fougères. Il allait de ce pas chercher à la maison, un peu de nourriture pour son petit ami. De retour le lendemain, le petit renard n'avait pas bougé. Méfiant il humait la nourriture que François lui avait amené puis décida de manger. François fût soulagé si il mange se dit-il, il est presque sauvé. Cette opération se reproduisit tout un mois durant, et un beau matin François découvrit le refuge vide de son occupant les bandelettes de toiles déchiquetées les deux attèles à côté plus de goupil. Le petit ingrat se dit-il, et malgré lui quelques larmes perlèrent sur ses joues. Cinq années passèrent où François ne manquait pas de venir de temps à autre s'asseoir près des rochers en pensant à son ami dont il avait sauvé la vie. Un soir qu'il était là perdu dans ses songes il vit un renard boiteux s'approcher de lui. L'animal se mit à sauter autour de lui en jappant. François n'en croyait pas ses yeux ni ses oreilles il était là, il était revenu ! Il s'approcha pour le caresser alors l'animal se mit à lui lécher la main. Ils restèrent un moment l'un près de l'autre puis le renard s'éloigna furtivement et François ne le revit plus jamais. Bien des années plus tard cette histoire continuait à le hanter. Devenu chasseur, François avait mis un point d'honneur en souvenir de son ami de respecter et de ne jamais tuer de renards. Voilà comme quoi même les animaux les plus sauvages peuvent avoir de la reconnaissance pour les hommes dès lors que chacun respecte l'autre.

Cette histoire délivre un message d'amour, de fraternité, et de respect d'autrui. Un message à méditer dans le contexte actuel.



Association des Parents d'Elèves, Les 3 Crayons Bleus

RPI St Jean Ligoure, St Priest Ligoure et Janailhac

Quelques nouvelles de l'association !!! Ce début d'année scolaire s'est bien déroulé pour l'association Les 3 Crayons Bleus..

A ce jour, nous comptabilisons 70 adhésions.

Des activités ont été proposées depuis la rentrée :

- Comme tous les ans, notre traditionnelle vente de chocolats de Noël s'est déroulée mais avec cette année un changement de prestataire. Nous avons fait appel à la société les Chevaliers d'Argouges. Il semble que nos papilles gustatives aient apprécié les recettes proposées.



Au mois de décembre, nous avons mis en place notre premier atelier sur le thème de Noël. Les enfants, accompagnés de leurs parents, sont venus fabriquer différentes décorations pour embellir le sapin mais aussi la porte d'entrée.

Cet après-midi s'est déroulée dans la bonne humeur avec l'aide complice de nos enseignants, qui ont aussi mis la main à la pâte !!

Nos enfants ont ainsi pu repartir avec leurs créations et un sachet de sablés réalisés par leur soin afin de régaler toute la famille. Cet atelier, qui été entièrement pris en charge financièrement par l'APE, semble avoir rencontré un certain succès auprès des enfants et de leurs parents. Il sera donc reconduit l'année prochaine, avec d'autres créations à réaliser.



Le 09 février une paëlla déguisée a permis de réunir une centaine de personnes autour de la table. Les enfants sont venus parés de leurs plus beaux déguisements ainsi que les parents qui étaient eux aussi ravis de se déguiser.



La soirée s'est terminée sur la piste de danse pour le grand plaisir de tous et de notre animateur !

A noter dans vos agendas, le traditionnel loto des écoles, qui se déroulera le Samedi 6 Avril à la salle des fêtes de Saint-Priest Ligoure. Vous pourrez découvrir prochainement les lots qui seront proposés.



Nous tenons sincèrement à remercier tous les parents bénévoles qui se mobilisent et qui font vivre cette association. Un grand merci aussi à nos enseignants qui sont toujours prêts à nous soutenir et à nous apporter de nouvelles idées. Sans oublier aussi nos Maires, qui nous épaulent et nous permettent de réaliser nos activités dans les meilleures conditions possibles...

A bientôt pour de nouvelles aventures...

N'oubliez pas de nous suivre sur notre page Facebook, @les 3 crayons bleus. Pour nous contacter : les3crayonsbleus@gmail.com ou 06.87.91.28.84

Nadine BUXERAUD, Présidente

Société de pêche « Ligoure-Briançe »



AAPPMA " LIGOURE BRIANÇE "

Siege social - Mairie

87260 Saint Jean Ligoure

Amis pêcheurs, l'ouverture de la pêche approche !

1ère catégorie :

Truite fario, truite arc-en-ciel, Saumon de fontaine	du 09/03 au 15/09/2019
Brochet, sandre, black-bass	du 09/03 au 15/09/2019
Ecrevisses Américaines	du 09/03 au 15/09/2019
Omble commun	du 09/03 au 15/09/2019
Grenouille verte ou rousse	du 01/08 au 15/09/2019

2ème catégorie :

Truite fario, truite arc-en-ciel, Saumon de fontaine	du 09/03 au 15/09/2019
Brochet	du 01/01 au 27/01/2019
Brochet	du 01/05 au 31/12/2019
Sandre	du 01/01 au 10/03/2019
Sandre	du 08/06 au 31/12/2019
Black-bass	du 01/01 au 10/03/2019
Black-bass	du 06/07 au 31/12/2019
Ecrevisses Américaines	du 01/01 au 31/12/2019
Omble commun	du 18/05 au 31/12/2019
Grenouille verte ou rousse	du 01/08 au 15/09/2019

Remarque : attention : seules les dates figurant sur l'arrêté préfectoral font foi en cas d'erreur.

Pêche interdite toute l'année pour les espèces suivantes : anguille argentée, saumon, truite de mer, écrevisse à pattes rouges, des torrents, à pattes blanches, à pattes grêles, autres espèces de grenouilles

Où trouver votre carte de pêche ?

SAINT PRIEST LIGOURE « le COMPTOIR LI EN GOURE »

SAINT JEAN LIGOURE « LE RELAIS SAINT JEAN »

PIERRE BUFFIERE « OT BRIANÇE ROSELLE »

PIERRE BUFFIERE « garage LACHENAUD »

Mais aussi sur internet sur le site « cartedepeche.fr »

Choisissez l'AAPPMA LIGOURE BRIANÇE dans le menu déroulant des AAPPMA de la haute vienne

Des nouvelles du Comité



Les inconditionnels de la belote se sont réunis le 30 octobre 2018 comme chaque veille de la Toussaint. Nos crêpes toujours bien appréciées !

Les bénévoles au rendez-vous pour vous accueillir, il est toujours nécessaire d'avoir du monde pour aider en amont autant que le jour J, afin d'avoir un bon fonctionnement.

Un GRAND MERCI à eux !!!

Les gagnants sont repartis avec chacun un jambon sec.

Un panier garni a été gagné à la tombola.



Suite à l'assemblée générale, le nouveau bureau se compose comme suit :

- Présidente : Christelle Bobeau
- Vice-président : Nicolas de Jesus
- Trésorière : Enola Thessart
- Secrétaire : Céline Cheyronnaud

Animations à venir :



Veille 1^{er} mai le **concours printanier**,

Mardi 30 Avril 2019

à partir de 20h00.

Nous vous entendons nombreux pour passer une bonne soirée entre passionnés des cartes !

La fête de la Saint-Jean !

Elle aura lieu les

**Samedi 29 et Dimanche 30
Juin 2019.**

Toute l'équipe du Comité des fêtes vous souhaite une excellente année 2019 !
Venez nombreux participer et apporter des idées pour animer notre beau village...
N'hésitez pas à nous rejoindre, toute aide est la bienvenue !



Le Comité des Fêtes.

Renseignements Christelle Bobeau : 06 58 35 06 66 (Présidente)

Mail : comite.stjean@laposte.net

Retrouver toutes nos manifestations sur 

Syndicat d'élevage de Pierre-Bufferière



Le comice agricole du canton s'est tenu pour la première fois sur la commune du Vigen le samedi 31 Mars 2018. Malgré un temps pluvieux et froid, le concours d'animaux reproducteurs bovins limousins a été une très belle réussite avec plus d'une centaine d'animaux présents. Nous félicitons tous ces éleveurs pour leur travail et pour leur fidélité à notre comice cantonal.

Le Syndicat d'élevage de Pierre-Bufferière propose aux consommateurs d'acheter de la viande bovine et ovine de production locale. La coopérative l'Écusson Noir, qui regroupe des producteurs de porcs cul noir limousin, présentait les produits réalisés avec ces porcs rustiques.

Un grand bravo aux Jeunes Agriculteurs du canton qui ont servi tout au long de la journée un très grand nombre de repas, en organisant la restauration et en clôturant celle-ci par un repas à la salle des fêtes de St Paul. Nous remercions également les GVA pour leur participation.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et à tous les fidèles bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de cette journée ; la municipalité du Vigen et ses employés communaux qui nous a accueillis cette année ainsi que les autres communes du canton qui nous offrent une aide précieuse.

Nous vous donnons rendez-vous en 2019, le **Samedi 30 Mars à Boisseuil**.

Le Syndicat d'élevage de Pierre-Bufferière, son président et tous les membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.



FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC, TUNISIE F.N.A.C.A.



Chers amis, chères adhérentes, chers adhérents. L'année 2018 s'est déroulée normalement, hormis les camarades et les adhérents et adhérentes qui sont touchés par la maladie ou les aléas de la vie. Pour organiser au mieux notre présence aux cérémonies civiles ou religieuses, nous demandons aux familles et aux amis de prévenir rapidement notre bureau. Je remercie très chaleureusement les épouses de nos adhérents qui nous apportent leur soutien pour l'organisation de nos diverses manifestations : concours de belote et loto, qui ont connu un succès estimable. Nous avons participé au cours de l'année à diverses cérémonies commémoratives : le 19 mars, le 8 mai, et le 11 novembre.

Quels sont nos projets pour 2019:

- continuer à recruter de nouveaux adhérents, suite à la modification d'attribution de la carte de combattant,
- reconduire les mêmes activités qu'en 2018,
- participation aux cérémonies commémoratives,
- concours de belote le 9 mars à Saint-Jean Ligoure,
- loto le 12 octobre à Chabanas,
- assemblée générale le 3 octobre, salle de la mairie à Pierre-Buffière,
- repas ouvert à tous le 11 novembre.

La page facebook Pierre-Buffière est active, il suffit de taper "**fnacapierrebuffiere**" sur un moteur de recherche et la page "fnacapierrebuffiere" apparaît en 3ème ou 4ème position.

Le comité intercommunal de la **FNACA** vous présente ses meilleurs vœux pour 2019.



Photo ci-avant : les membres de la FNACA regroupant les communes de Pierre-Buffière, Saint-Jean-Ligoure, et Saint-Hilaire-Bonneval.

Composition du bureau 2018/2019 :

Président : Marcel REGAUDIE-MIGNOT

Vice-président : Robert CHASSAGNE, Guy DECONCHAT

Secrétaires : Jean Pierre GIORDANO, René GUY

Trésorier : Jean Pierre CRUVEILHER, Jean Marie DANGLOT

Porte drapeau : Jean BROUSSEAUD, Jean CHAMPOUGNY, Armand LAJOIE, Henri MAYERAS

Vérificateurs aux comptes : Robert CHABASSIER, Jean DUBOIS, Paul PASCAREL Paul PIRONNEAU

Membres: Jacques BIOJOUT, Marcel BRISSAUD, Bernard CHABRIER, Marcel CHADELAUD, Jean GOURCEROL, Maurice PRADEAU, Henri THOMAS, Paul TULLET, Paul VALIERE.

Per dire l'aiga [l'aïgo] *mai l'aigas* [l'aïga] ...

Termes de géographie limousine relatifs à l'eau

Per contunhar nòstra permenada dins lo vocabulari de l'aiga, lo geografa P. Perrier podiá pas eschivar las molieras : endrechs gaulhos, borrhuts e verdinhauds, ente lo pitit pòple de l'aiga chatingla lo museu dau bestiau assedrat. La vita comença 'quí. L'aiga que surtís de la terra banha la prada e fai frojar l'erbas mai lo riu. De parar de tot mau !

En suivant le géographe P. Perrier dans son exploration du vocabulaire limousin lié à l'eau, nous arrivons sur un lieu emblématique: la zone humide. Terrain boueux et indiscipliné, inaccessible à moteur, intolérant au labour, réfractaire à toutes les pratiques dites « modernes », cette zone tampon est à la fois vitale et fragile ! Filtre naturel, elle stocke les eaux et développe une flore diversifiée, appréciée par le bétail et la faune, précieuse lors de nos étés secs. A préserver !

Sources : www.persee.fr/ www.conservatoirelimousin.com

Au XVIIIème siècle, le mot **moliera** [mouliéro] *molière, mouillère*, était déjà employé en Limousin pour désigner « des bas-fonds occupés par des eaux mortes et sourdes ».

° **Las* molieras*** [la mouliéra] (adjectif **molieros** [mouliérou]) « sont en effet des fonds mouillés, parcelles de champs humides, mais encore arables ». Une autre définition en est donnée par un dictionnaire : « un lieu bas où les eaux croupissent et où l'on peut s'enfoncer, un terrain où les eaux séjournent à défaut de pente ».

« Dans le Confolentais, **las molieras** sont des prairies de fonds marécageux, mêlées de laîches, joncs, carex, qui peuvent donner un foin grossier.

Plus au Sud, **la moliera** est une portion de champ où l'eau sourd par temps humide, formant de la boue - **la gaulha** [lo gaoulio] -, alors que le reste du sol est à peu près sec ».

° **L'aigadis** est un fond marécageux où les eaux s'écoulent et stagnent en permanence.

° On trouve aussi **la molada** [lo moulado]. Ce mot s'applique, d'après l'auteur, à un marais, à une terre couverte d'eau croupissante.

D'autres toponymes en Limousin s'appliquent aux terrains humides.

° **Lo gaulhier** [lou gaoulié] « est un borbier, un amas d'eau stagnante, boueuse tandis que **la gaulhiera** [la gaouliéro] désigne des sols marécageux, des marais, où poussent les joncs et les carex.

° **La coalha**, [lo coualio] qui désigne en occitan limousin une tache de boue sur des vêtements, peut s'appliquer par extension à un terrain boueux».

Toujours selon le géographe, le pluriel *nouhaud* (du sing. *noal*) - **noaus** - « se rattache au terme fréquent du glossaire géographique *noue* qui désigne des terrains humides. *Nouhaud* s'applique dans la Montagne Limousine aux bas de versants toujours humides, à des prés de versants irrigués » (ce mot désigne aussi une bonne terre ou un petit monticule selon l'endroit).

° **Las robieras** [la roubiera]: la *roubière* désigne les parties basses des pacages.

° **Lo molard** [lou moulard] s'applique à un sol imbibé d'eau, devenu impraticable, ou à un pré très humide.

ooo

° **Los suchaus**, [lous sutsaous] sont les prairies élevées et sèches qui s'opposent aux prairies humides.

« Partout dans les vallons séparant les hauteurs du plateau de Millevaches, on trouve une terre mouvante, cédant sous les pas, formation marécageuse appelée *sagne* », de l'occitan **sanha**.

Par extension ce mot peut désigner des plantes de zone humide : la laïche (*carex*) ou le jonc d'eau (*juncus*)

° **Las sanhas** [la sagna] des vallons humides s'opposent alors à **las brujas** [la brudza] (bruyères) des **suchaus**, hauteurs plus sèches (pâturages à moutons).

Le mot *sagne* a donné de nombreux toponymes : Malsagne, Bonnesagne, Grandsaigne, dans la région du plateau de Millevaches. Il est représenté par une douzaine de toponymes dans la Haute-Vienne, une trentaine dans la Creuse, autant en Corrèze .

° **La rebiera** [la rebiero] dite *rebière* ou *ribière*, (forme auvergnate *ribeyre*), est un terrain près d'un cours d'eau (berge) et/ou humide. **La Rebairòla** (Rebeyrolle à St Jean-Ligoure) est une petite **rebiera** (diminutif).

« *Rebière* ne s'applique pas en Bas-Limousin au cours d'eau qui est le **riu**, mais désigne un élargissement de la vallée dont le sol plat et inondable rassemble les prairies naturelles où les agriculteurs des coteaux voisins récoltent foin et regain pour l'hivernage ».

« *Rebière* peut aussi désigner le rebord d'un terrain laissé en friche, à la limite de celui-ci » . Sous l'Ancien Régime, à partir de 5 hectares, il n'était guère de paysan creusois qui ne possédât toute la gamme des sols. « Une part de friche, bruyère, chaume, terre froide, retadis ou *rebière* faisait partie de l'exploitation » (extrait d'une étude de M. Chamboux sur les paysans creusois, 1955).

Rebière peut désigner aussi une zone frontière, par exemple une limite de commune.

° Un gué, **ga**, [gô] est pavé de **planchas** [plantsas] de larges pierres plates qui ne cèdent pas sous le poids des véhicules (d'après le géographe Mazaleyrat).



Pont a St Prèch-Ligora

Pont à St Priest-Ligoure

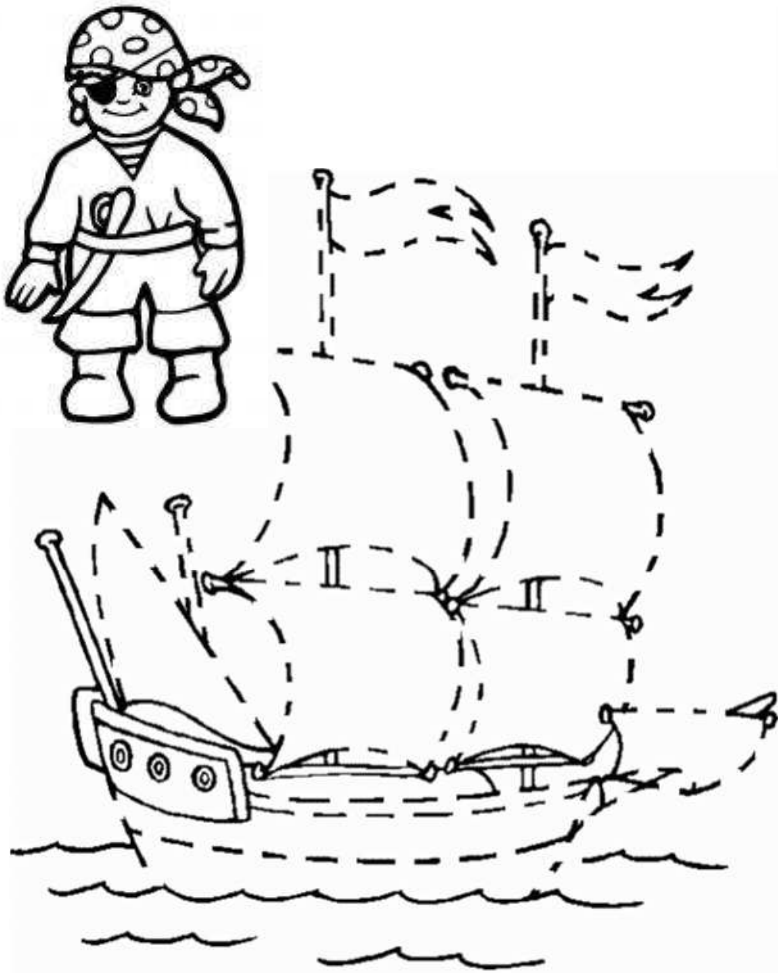
° **La plancha** [lo plantso] « désigne aussi en Limousin un pont rustique formé par un arbre grossièrement équarri, une traverse, ou encore un ou deux madriers. Il arrive que la planche rustique a été remplacée par un pont.

Le toponyme *planche* s'applique parfois au village situé près du pont. »

ooo

* *En occitan limousin, le « s » final marquant le pluriel, ne se prononce pas comme en occitan languedocien ou en espagnol. Il est muet, d'où l'écriture phonétique entre crochets [...] sans « s » final, inventée pour aider à la prononciation. L'orthographe correcte, dont la plupart des règles existent depuis le Moyen Age, est indiquée en caractères gras. Elle a servi de base à l'établissement de l'orthographe portugaise pour le **lh** et le **nh** (ill et gn en français). Elle est utilisée en littérature et en communication, et enseignée de l'école à l'université.*

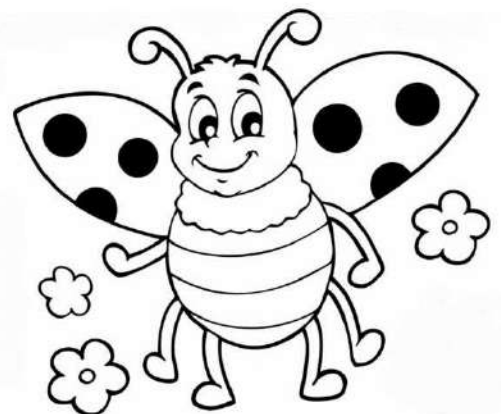
Coin Jeux des Petits



Méli-mélo

Les cordes des cerfs-volants sont emmêlées. Suis les lignes et écris le chiffre correspondant à son cerf-volant près de chaque enfant.

Réponse : le mot mystère est : _____



Coin Jeux des Grands

MOTS FLÉCHÉS

FLEUR DES CHAMPS FLEUR TRÈS CULTIVÉE	MONNAIES ROUMAINES EXTRAIT VÉGÉTAL	PLANTE SAUVAGE ET... APÉRITIVE	FLEUR À LIQUEUR TROUSSEAU	LAINE D'ÉCOSSE	MYRTILLE ERBIUM AU LABO	FLEUR D'AUTOMNE GOÛTS
		ÉTOILE D'ARGENT TUMEUR DES VÉGÉTAUX				
BOUT DE PAIN HIBOU				RÔDAT ÉTAT AFRICAIN		
		ÉPREUVE DE TROT			PREMIÈRE VENUE ROUGE POMME	
COLLE JADIS À BASE DE GUI	MISSIVE		FAIRE DU VÉLO ORDRE			
		LABYRINTHE PASTEL DES TEINTURIERS			FLOTTÉ ARBUSTE À FRUITS ROUGES	CONFÈRE
VIEILLES MONNAIES	VICTOIRE D'EMPIRE UNE PLANÈTE		SAULES PARESSEUX			
		UNE DES 9 MUSES NOUAS			SALUT ROMAIN	POSSESSIF VIEUX VÉLO
EXAMEN IMMORTELLE		DANS LA MOSQUÉE ATMOSPHÈRES		REMÉDIAL BEAU AU MILIEU		COURONNÉES
FISSE PLAISIR	NIGAUDE FLEUR DE PROVENCE			C'EST-À-DIRE SOLIDIFIÉ		ARTICLE BROYA
			SERVICE NON RENDU POÈTE GREC		PROFESSEUR ABRÉGÉ LARVE	CHAÎNE DE MONTAGNES
MANILLON ÉCRAN		DANSE CUBAINE	DONNE LE TON TROUBLES	URTICACÉES PIÈRE LADY		
	CHER À ARAGON ÎLE DE FRANCE				PATRON DES ORFÈVRES BAIE AU JAPON	
FLEUR BLANCHE RENONCULACÉE			FLEUR TOXIQUE POSSESSIF			
				ÉPUISA PÉRIODE		FIN DE VERBE TÉRA-OCTET
PERSONNAGE DE BD	SANS ENGRAIS		PRÉVENIR			
					MESURA	

SUDOKU

		8	7		6	4		
	6	5	3					9
9				2				3 6
6				3				5 7
		3	6		1	9		
5	4			8				1
4	1			7				8
	9				2	6	4	
		2	8		4	1		

MOTS MÉLÉS

- | | | |
|---------|-----------|------------|
| ABDOMEN | GRATIS | OMNIBUS |
| AGENDA | IDEM | PEPLUM |
| ALEA | INCOGNITO | PROSPECTUS |
| ALIAS | INDEX | REFERENDUM |
| ALIBI | INFARCTUS | SATISFECIT |
| ALINEA | INTERIM | SCENARIO |
| ANIMAL | ITEM | SUBITO |
| BONUS | JUNIOR | TANDEM |
| CREDO | LAPSUS | TERMINUS |
| CURSUS | LATIN | TIBIA |
| DEFICIT | LAVABO | ULTIMATUM |
| DIVA | MALUS | VETO |
| FEMUR | MAXIMUM | VIDEO |
| FORUM | MEMENTO | VILLA |
| | MODULO | |

A	B	D	O	M	E	N	M	O	E	X	P	I	B	I
R	I	O	T	I	B	U	S	E	E	G	E	B	O	T
S	U	N	I	M	R	E	T	D	R	R	P	I	N	E
U	A	N	F	O	R	A	N	I	M	A	L	L	U	M
B	M	I	F	A	P	I	N	V	C	T	U	A	S	C
I	U	T	M	E	R	C	M	E	D	I	M	C	U	R
N	T	A	U	H	O	C	U	O	C	S	F	R	M	U
M	A	L	D	G	S	B	T	M	J	S	S	E	O	M
O	M	L	N	N	P	N	A	U	A	U	D	D	E	
A	I	I	E	V	E	T	O	V	S	N	N	O	U	F
N	T	V	R	M	C	G	I	P	A	E	N	I	L	A
O	L	U	E	M	T	D	A	T	A	L	E	A	O	E
S	U	M	F	S	U	L	A	M	S	A	I	L	A	R
T	I	C	E	F	S	I	T	A	S	T	I	B	I	A
T	M	I	R	E	T	N	I	M	U	M	I	X	A	M



Cultivez vos plantes médicinales

Elles ont de nombreuses propriétés et sont capables de soulager nos petits maux quotidiens. En voici quelques-unes à cultiver dans votre jardin pour toujours avoir des remèdes sous la main.

Offrez un bel espace à l'apaisante lavande

La lavande était déjà utilisée dans l'Antiquité pour son parfum et ses propriétés thérapeutiques. Il n'est pas nécessaire de l'arroser, hormis en cas de sécheresse prolongée. Profitez d'une matinée ensoleillée, avant la mi-septembre, pour couper ses tiges sur 20 à 30 centimètres et la faire sécher à l'air libre. Il vous sera possible, ensuite, de détacher ses fleurs et de les stocker dans un bocal hermétique. Grâce à ses propriétés bactéricides, antiseptiques, antiparasitaires et apaisantes, vous pourrez l'utiliser en infusion et en inhalation pour vaincre votre anxiété, vos angoisses, votre nervosité, et en frictions légères sur le cuir chevelu pour faire fuir les poux.



Un coin aux orties pour les rhumatismes



Installez quelques plants d'orties dans un coin de votre jardin. Arrosez-les abondamment et enrichissez-les régulièrement de fertilisant. Récoltez les branches à l'aide d'un sécateur. Faites-les sécher une dizaine de jours afin que les feuilles ne soient plus urticantes. Utilisez-les ensuite en infusion pour apaiser les douleurs rhumatismales.

L'arnica, pour soigner les bleus

Cette plante médicinale vivace, aux grandes fleurs jaune orangé, apprécie les sols acides, frais et légers. Installez-la à un endroit ensoleillé, à l'abri du vent, dans un mélange de tourbe, de sable et de terre de bruyère. Ses fleurs, qui renferment de nombreux principes actifs (arnicine, coumarines, thymol...) se récoltent en été. Une fois séchées, elles vous serviront à faire des tisanes et des onguents à utiliser en usage externe pour soulager une contusion, un hématome, une douleur musculaire.



Réalisez un bosquet d'aubépine pour cajoler votre cœur



L'aubépine s'adapte à toutes les qualités de terre et à tous les climats. Elle demande simplement à être taillée en fin de floraison car ses fleurs se forment sur les branches qui ont poussé l'année précédente. **Une fois cueillies, étalez-les sur un linge et laissez-les sécher à l'air ambiant.** Utilisez-les en tisane, car elles sont riches en avonoïdes et aident à réguler le rythme cardiaque ainsi que l'hypertension artérielle.

Faites un massif de reine-des-prés, bon antidouleur

Plante vivace de la famille des rosacées, la **reine-des-prés** se plante à mi-ombre et a besoin d'arrosages fréquents, car elle se plaît dans les sols humides. Cueillez ses sommités fleuries au milieu de l'été. Leurs propriétés antalgiques permettent, préparées en tisane que l'on consommera ou mettra sur une compresse, de soulager les douleurs articulaires, les tendinites, les courbatures.



Du thym en cas d'affection respiratoire



Le thym se plaît dans les terrains rocailleux, secs et très ensoleillés. Il se récolte à la fin de l'été et même plus tard dans les régions chaudes. **Vous pouvez l'utiliser frais ou séché pour faire des tisanes et des infusions**, cette **plante médicinale** est utile car elle contient du thymol, un anti-infectieux puissant, qui calme la toux et apaise les problèmes ORL.

La coriandre, efficace pour la digestion

La coriandre se cultive facilement en pleine terre ou dans une jardinière. Elle aime le soleil et les sols sableux et calcaires. Vous pouvez la récolter jusqu'en décembre. **Commencez par couper ses tiges, faites-les sécher, puis secouez-les pour faire tomber ses petits fruits**. Conservez-les dans un bocal hermétique et utilisez-les entiers ou écrasés en infusion, leur huile essentielle agit contre les troubles digestifs.



Composez un parterre de bruyère, favorable au système urinaire



La bruyère se plaît au soleil, dans les sols acides, bien drainés. Pensez à la couper les deux premières années pour lui donner une jolie forme. **Récoltez ses sommités fleuries, faites-les sécher et consommez-les en décoction ou infusion**. Antiseptiques, anti-inflammatoires et diurétiques, elles permettent de lutter contre les dysfonctionnements du système urinaire.

Plantez de la camomille pour bien dormir

La camomille allemande, ou camomille commune, est une **plante médicinale** herbacée dont les fleurs blanches au cœur jaune rappellent les marguerites. Elle apprécie les sols calcaires et légers, ainsi que le soleil. **Récoltez ses capitules le matin, faites-les sécher à l'ombre et conservez-les dans un bocal hermétique**. Vous pourrez vous en servir en tisane afin de faciliter votre endormissement, calmer votre stress et votre anxiété, mais également pour fabriquer des crèmes qui soulageront vos irritations cutanées.



*Solutions
des jeux
des grands*

MOTS FLÉCHÉS

C	L	G	G	T	A	A						
R	O	S	E	E	D	E	L	W	E	I	S	
Q	U	I	G	N	O	N	E	R	R	A	T	
D	U	C	A	T	T	E	L	E	E	V	E	
E	P	L	I	P	E	D	A	L	E	R		
G	L	U	L	A	C	I	S	P	L	U		
I	I	E	N	A	O	S	I	E	R	S		
E	C	U	S	E	R	A	T	O	S	A		
O	R	A	L	M	I	H	R	A	B	P		
S	T	A	T	I	C	E	O	B	V	I	A	
N	I	A	I	S	E	I	E	U	N			
P	L	U	S	S	E	A	C	E	P	R		
A	S	L	A	O	R	T	I	E	S			
T	V	R	E	S	E	D	A	E	L	O	I	
A	R	U	M	D	I	G	I	T	A	L	E	
A	N	E	M	O	N	E	U	S	A	E	R	
D	B	I	O	A	L	E	R	T	E	R		
B	E	C	A	S	S	I	N	E	D	O	S	A

SUDOKU

2	3	8	7	9	6	4	1	5
1	6	5	3	4	8	7	9	2
9	7	4	1	2	5	8	3	6
6	8	1	4	3	9	2	5	7
7	2	3	6	5	1	9	8	4
5	4	9	2	8	7	3	6	1
4	1	6	9	7	3	5	2	8
8	9	7	5	1	2	6	4	3
3	5	2	8	6	4	1	7	9

Choux farcis

Préparation : 40 min - Cuisson : 2h30

Ingrédients :

Pour 4 personnes :

- ◆ 1 chou frisé
- ◆ 400 g de viande hachée (bœuf ou porc ou veau selon vos goûts)
- ◆ 200 g de jambon de pays
- ◆ 125 g de lard de poitrine fumée
- ◆ 1 carotte
- ◆ 3 oignons
- ◆ 2 échalotes
- ◆ 1 gousse d'ail
- ◆ 1 bouquet de persil
- ◆ 1 botte de ciboulette
- ◆ 2 branches de thym
- ◆ 1 feuille de laurier
- ◆ 25 cl de vin blanc
- ◆ 25 cl de bouillon de volaille
- ◆ 100 g de mie de pain
- ◆ 1/2 l de lait
- ◆ 2 œufs
- ◆ 1 noisette de beurre
- ◆ sel, poivre



Préparation :

ÉTAPE 1

Jetez les premières feuilles abîmées du chou. Coupez la tige centrale, au ras des feuilles. Faites blanchir le chou dans une grande marmite d'eau bouillante, à petite ébullition pendant 30 min puis égouttez et essorez-le soigneusement en le pressant et en l'épongeant. (Vous pouvez cuire les feuilles coupées si vous préférez faire de petits choux farcis individuels).

ÉTAPE 2

Préparez la farce : pelez et hachez 1 oignon, 1 échalote, l'ail, la ciboulette et le persil. Coupez le lard en petits morceaux ainsi que le jambon de pays. Mettez-les dans un grand plat avec la viande hachée, la mie de pain préalablement trempée dans le lait et essorée, et les œufs. Salez, poivrez et mélangez.

ÉTAPE 3

Placez la base du chou sur un linge propre. Écartez doucement les feuilles en prenant soin de ne pas les détacher. Retirez le cœur et mettez à sa place une grosse boule de farce. Puis garnissez l'espace entre chaque feuille, avant de les replier autour du cœur.

Maintenez les feuilles du tour avec de la ficelle de cuisine. Formez une boucle pour soulever le chou et le bouger.

ÉTAPE 4

(Ou, pour des petits choux individuels, placez une feuille de chou dans un moule demi sphérique, placez la farce et refermez).

ÉTAPE 5

Pelez la carotte et coupez-la en rondelles. Émincez les oignons et l'échalote restants. Dans une cocotte, faites fondre le beurre, déposez le chou puis entourez-le des rondelles de carotte, des oignons, de l'échalote, du laurier et du thym. Salez, poivrez et mouillez avec le vin blanc et le bouillon de volaille. Couvrez et laissez cuire pendant 2 heures à tout petit feu. (Ou 30 minutes pour des petits choux).

ÉTAPE 6

Retirez les ficelles, présentez le chou dans le plat de service réchauffé, accompagné de son jus de cuisson filtré.

Mugcakes chocolat fondant

Préparation : 10 minutes – Cuisson : 4 min

Ingrédients :

Pour 4 personnes :

- 1 œuf
- 40g de beurre demi-sel
- 40g de chocolat noir
- 35g de farine de blé
- 30g de sucre roux
- 2 carrés de chocolat
- 2 pincées de levure chimique



Préparation :

ÉTAPE 1

Couper le beurre et casser le chocolat en morceaux. Dans un saladier, disposer le beurre et le chocolat. Faire fondre à couvert pendant 2 minutes au micro-onde. Mélanger puis verser le sucre, la farine tamisée, la levure et l'œuf. Bien mélanger.

ÉTAPE 2

Verser dans les mugs (environ aux deux tiers de la hauteur), ajouter un carré de chocolat au milieu et cuire 2 minutes au micro-onde, à forte puissance.

Attention, selon les micro-ondes, le temps de cuisson peut varier.

ORGANISATION DES SERVICES – COÛT DES SERVICES COMMUNAUX

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h10 à 12h10 et 13h40 à 16h10

Mercredi de 9h10 à 12h10

Tél. : 05.55.44.76.46.

ACTIVITES PERI-SCOLAIRES

Vos interlocutrices : Sylvette Rigal, Déborah De Jésus.

Personnel encadrant : Sylvette Rigal, Adilia Oliveira, Déborah De Jésus

Lieu : groupe scolaire

Intervenants extérieurs :

Mme CLERGEOT C. et Mme GUEDJ G. :

Vendredi de 15h10 à 16h10

GARDERIE MUNICIPALE

Lieu : groupe scolaire - 09.67.82.76.46.

Vos interlocutrices : Sylvette Rigal, Déborah De Jésus

Personnel encadrant : Sylvette Rigal, Adilia Oliveira, Déborah De Jésus

Le matin de 7h30 à 9h00

Le soir de 16h10 à 18h45

Le mercredi le service est assuré uniquement le matin

Coût : 1.50€ le matin, 1.50€ le soir

Garderie gratuite de 12h10 à 12h30 le mercredi matin (1€ facturé pour tout dépassement même occasionnel)

CANTINE SCOLAIRE

Lieu : groupe scolaire - 05.55.44.76.46

Votre interlocutrice : Sylvette Rigal

Personnel encadrant : Sylvette Rigal, Adilia Oliveira

Coût :

- 2.50€ par repas et par enfant
- 4.00€ par repas et par adulte

ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement eau : 1.60€/m³

Taxe raccordement au réseau d'assainissement collectif des maisons neuves : 2000€

LOCATION SALLE DES FETES

Location habitants commune :

- Salle des Fêtes seule : 80€
- Salle des Fêtes et cuisine : 100€
- Option chauffage : + 30€

Location habitants hors commune et entreprises:

- Salle des Fêtes seule : 180€
- Salle des Fêtes et cuisine : 200€
- Option chauffage : + 30€

Location associations commune :

- Salle des Fêtes seule : gratuit
- Salle des Fêtes et cuisine : gratuit
- Option chauffage : gratuit

Conditions à remplir pour utiliser les locaux :

- Fournir une attestation d'assurance (particuliers, associations et entreprises)
- Verser une caution par chèque du montant total de la location. Celui-ci sera restitué après paiement.
- Remarque : en cas de dégradation, le coût réel du matériel sera facturé aux personnes ayant loué les locaux. Si les locaux sont restitués sans nettoyage, celui-ci sera facturé 200€.

CIMETIERE

Les tarifs s'établissent comme suit :

Les concessions :

- Terrain commun : 10€/m²
- Concession trentenaire : 25€/ m²
- Concession cinquantenaire : 40€/ m²
- Concession perpétuelle : 100€/ m²

Le columbarium :

Ce service propose uniquement la location des cases.

- Pour une durée de 15 ans : 300€
- Pour une durée de 30 ans : 500€
- Redevance d'ouverture : 30€

Le caveau communal :

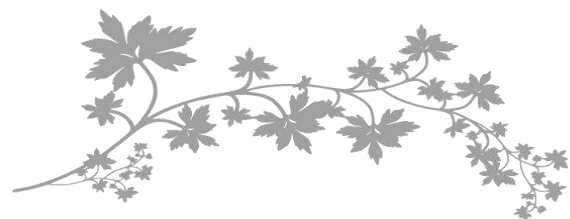
- Pendant les six premiers mois : gratuit
- Jusqu'à 12 mois : 100€/mois
- Au-delà : 300€/mois

Le jardin du souvenir : redevance unique de 200€

Remarque : les particuliers et les entreprises qui sont amenés à intervenir pour des travaux de nettoyage de caveau, de construction ou de rénovation de sépultures doivent auparavant informer le secrétariat de mairie et s'acquitter d'une redevance de 30€.

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés par délibération du conseil municipal qui seule fait foi.

Carnet d'adresses



Commerces et Entreprises



Le Relais Saint Jean

Restaurant, Bar, Tabac.
Place du 8 Mai
Tél. 05.55.48.92.23



Entretien Parcs et Jardins

Gilles Martin
Le Pertuis
Tél. 06.81.91.36.07



Œufs bio

M. & Mme LAVAUD
Lauterie
Tél. 05 55.00.65.85



Volailles traditionnelles

Sylvie FRUGIER
Légonie
Tél. 05.55.00.69.46



Menuisier Ebéniste

« Lo' Talhier »
Laurent PAROT
Chabreloute
Tél. 05.55.00.45.90



Chenil, Pension, dressage, vente

Laurick MAUDET
La Grande pièce
Tél. 05.55.00.94.18



Travaux agricoles

Aline GOURCEROL
Le Puy Lapause
Tél. 05.55.00.94.60



MTS Rénovations

Daniel FAUGERAS
Lieu dit « Samie »
Tél. 06.99.71.24.40



Strady Watt ent.

Électricien
Les Farges
Tél. 06.10.15.84.24



La Petite boulange

DISTRIBUTEUR DE PAINS
Thomas QUINTANE
Tél. 06.83.57.53.43
contact@sdalimoges.fr



Gardiennes agréées

Isabelle BERRUELLE
Tél. 05.55.00.44.86

Carine BOUSQUET
Tél. 06.19.83.77.93

Laurence DEGEORGES
Tél. 07.77.07.08.28

Autres gardiennes

Stéphanie POUGET
Tél. 06.26.42.65.22



Gîtes :

du Magréfort

Lieu-dit « Le Magréfort »
Tél. 09.72.35.62.80 ou 06.81.76.23.02
Mr et Mme POINCET

de Richebourg

Lieu-dit « Richebourg »
Tél. 06.50.23.93.11
Mr et Mme SENAMAUD

Associations



A.C.C.A.

(Société de chasse)
Président : Jean-Claude GOURGOUSSE
Tél. 06.79.69.89.32.



AAPPMA « Ligoure-Briance »

(Société de Pêche)
Président : Didier MARCELLAUD
Tél. 05.55.00.95.27



Comité des Fêtes

Présidente : Christelle BOBEAU
Tél. 06.58.35.06.66



Parents d'élèves

Présidente : Nadine BUXERAUD
Tél. 06.87.91.28.84



Les Achillées de St Jean

Ass. Les Amis des fleurs (Fleurissement)
Président : Laurent LEBRAUD
Tél. 06.03.38.30.82



Théâtre « Les comédiens »

Catherine CLERGEOT
Tél. 06.23.52.00.59

Vie Pratique

**SAINT-JEAN
LIGOURE**
une commune c'est à l'assonaise

La Mairie

Votre interlocutrice : Catherine Méchain

Petit rappel : l'entrée s'effectue côté départementale et non côté parc.

Maire : D. MARCELLAUD

Permanence le samedi matin

1^{ère} Adjointe :


Isabelle LAGOUTTE

2^{ième} Adjoint :

Jean-Luc GUY



La déchetterie à Nexon

 Horaires d'ouverture



Lundi, Vendredi et Samedi :
8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
Mercredi : 8h00 - 12h00

 05 55 58 35 42

- La collecte des ordures ménagères est effectuée de manière hebdomadaire, chaque jeudi.
- En fin d'année, un ramassage des encombrants ménagers est organisé. *Si vous souhaitez que l'on vous débarrasse d'un réfrigérateur, ...vous devez vous inscrire au secrétariat de mairie.*
- Il faut également bien penser à trier vos ordures ménagères et déposer à l'éco-point du bourg les déchets recyclables.

Visites guidées du village

Anne-Marie CUBERTAFON

Tous les jours sur rendez-vous uniquement
(2 personnes minimum)

 06 88 29 87 89

Journal municipal « Chabatz d'entrar » distribué 3 fois par an, il vous informe de l'actualité de la commune.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Didier Marcellaud, Christelle Bobeau, Isabelle Lagoutte, Estela Parot-Urroz, Jean-Luc Guy, Nadine Buxeraud, Jean-Claude Gourgousse, Henri Dupont, Angélique Peyrazet, Anne-Marie Cubertafon, le Comité des Fêtes, les Achillées de St Jean.

Avenue des Tilleuls
87260 Saint Jean Ligoure

Mail : mairiesaintjeanligoure@orange.fr

 05 55 00 61 83

 Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et Jeudi : de 15h00 à 18h00
Vendredi au Samedi : de 9h00 à 12h00

Les Gendarmeries

de notre zone géographique :

 Horaires d'accueil



Pierre-Buffière :

Lundi et mercredi de 14h00 à 18h00
Samedi de 8h00 à 12h00

Saint-Germain-Les-Belles :

Samedi de 14h00 à 18h00

Solignac :

Lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

La Poste de Pierre Buffière

 05 55 00 98 54



Assistant social

Permanence Mercredi 9h/12h
à **Nexon** - Maison du Département

M. GRAFFOILLERE

 05 55 58 18 41



UNE DEUXIEME VOITURE QUI PARTICIPE AU 4L TROPHY AUX COULEURS DE SAINT-JEAN-LIGOURE



Le pilote Louis FAUCHER
et Monsieur le Maire



Et de deux ! Souvenez vous une 1^{ère} Renault 4L avait réalisé l'aventure « 4L Trophy » voici quelques années. Cette voiture mythique va à nouveau affronter les sables du Maroc avec comme pilotes **Louis FAUCHER** de Chabreuil, et **Léone BADOIL** originaire des environs de Lyon.

Ces deux amis se sont rencontrés durant leurs études à Egletons. Voici une occasion pour nos deux étudiants de se retrouver pour affronter le sable, du 21 février au 03 mars 2019.



Le véhicule porte
les couleurs de
Saint-Jean-Ligoure....

... une commune
historique en Limousin !